### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

## PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 AVRIL 1892

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1891

### **PARIS**

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES 13, QUAI VOLTAIRE, 13

1892

18250 Fac 124

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

## PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 AVRIL 1892





COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1891



SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PERIODIQUES
13, QUAI VOLTAIRE, 13

1892

#### FONDATEUR.

M. DE LAMARQUE, Ex-chef de bureau à l'administration pénitentiaire.

### PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ :

M. Lefébure, ancien sous-secrétaire d'État aux Finances.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION.

### PRÉSIDENT :

M. Berenger, membre de l'Institut, sénateur, membre du Conseil supérieur des prisons.

### VICE-PRÉSIDENTS :

MM. Gomor, ancien ministre de l'agriculture. La Caze, ancien sénateur.

### SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL :

M. P. DE BOUTAREL, publiciste, chargé de la publication du compte rendu inextenso des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.

### TRÉSORIER :

С. M. Paul Delroun, ancien directeur d'agence au Crédit Lyonnais.

### MEMBRES DU CONSEIL :

MM. Bardoux, ancien ministre de l'Instruction publique, sénateur.

Bobièrre de Vallière, ancien magistrat.

Delaire, secrétaire général de la Société d'économie sociale.
Le Comte de Laurespin, sénateur.

Le Comte de Laubespin, sénateur. Maurice Faure, député.

Millaur, ancien ministre des travaux publics, membre du Conseil supérieur des prisons, sénateur.

Dr Morer, médecin de la Petite Roquette. Dr Thulle, ancien conseiller municipal.

3 DE VOISINS LAVERNIÈRE, sénateur.

DE MONLÉON, avocat.

#### Dames patronnesses :

Mines Audin du Ménil, rue Denfert-Rochereau, 54.

Bérenger (René), rue d'Anjou, 9.

Bobièrre de Vallière (Alfred), rue de Rennes, 73.

Detrourber, château de Vantoux, (Côte-d'Or'.

Dufresne, rue Boissy-d'Anglas, 23.

Dupuy, inspectrice générale des prisons, rue Poisson, 10.

Margain, rue Lècluse, 14.

A. Renour, rue Bellefond, 33.

Bureau central, rue de l'Université, 174.

Chef de bureau : M. G. VENTENAT.

Asile des femmes, rue de Lourmel, 49.

Directrice : MIIC BELLINI.

Directeur de l'atelier de brochage : M. MAIGE.

Asile des hommes, rue de la Cavalerie, 4 bis.

Directeur : M. CROCICCHIA.

Asile des libérés conditionnels, rue des Cévennes, 25,

Fondation LAUBESPIN.

Directeur : M. LASENNE.

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

## PATRONAGE DES LIBÉRÉS.

Assemblée Générale du 9 Avril 1892.

### Présidence de M. BÉRENGER

MEMBRE DE L'INSTITUT

SÉNATEUR

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

La séance est ouverte à cinq heures.'

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. de Boutarel, secrétaire général de la Société, qui lit le Rapport suivant :

MESSIEURS,

Deux grandes améliorations ont été introduites en 1891 dans le fonctionnement de la Société. N'en ayant pas eu l'initiative, je suis à mon aise pour vous les signaler.

Notre honoré président et M. de Monléon, mon prédécesseur, appelaient votre attention, il y a un an, sur la nécessité d'organiser à bref délai, dans nos asiles d'hommes, un travail ne demandant pas d'apprentissage, pouvant par conséquent préserver de l'oisiveté tout nouvel arrivant. Il devait y avoir là un moyen certain d'éliminer de notre effectif tous les paresseux, dont on ne peut jamais rien faire, et de réserver une plus grande part de notre sollicitude aux libérés vraiment désireux de reprendre des habitudes honnêtes. L'obligation de nous créer ce mode de contrôle était devenue plus impérieuse par l'achèvement de l'Asile Laubespin, qui allait nous imposer de nouvelles charges, avec des ressources restant à peu près stationnaires.

Vous vous rappelez, messieurs, dans quelles circonstances ce nouvel asile a pris naissance. Il existait bien une loi sur la libération conditionnelle, une loi Bérenger, elle aussi. Mais un certain nombre de détenus se trouvaient dans l'impossibilité d'en profiter : il leur manquait une institution en mesure de s'engager, envers l'administration pénitentiaire, à leur donner l'hospitalité lors de leur mise en liberté provisoire, à les mettre à même de trouver du travail et à veiller sur eux jusqu'au jour de la libération définitive. Il avait été facile de voir, dès la première heure, que la loi nouvelle n'aurait pas une efficacité suffisante tant qu'une institution de cette nature n'existerait pas. Aussi, en 1888, la Société faisait. elle un premier appel aux pouvoirs publics pour obtenir une subvention spéciale, en vue de construire un asile destiné exclusivement aux libérés conditionnels. Le Ministère de l'intérieur y avait répondu en mettant à sa disposition une somme de 10,000 francs. qu'il se proposait d'augmenter dès que ses ressources budgétaires le lui permettraient.

Cette somme, évidemment insuffisante, attendait qu'on vint la doubler, la quadrupler même, s'il était possible. Elle attendait avec résignation; néanmoins, il se mélait parfois à sa patience quelques accès de découragement, qu'il n'était vraiment pas permis de trop nous reprocher, car les demandes d'intervention nous arrivaient de toutes parts pour la libération conditionnelle, et nous nous sentions dans l'impossibilité d'y répondre utilement.

Cette situation allait s'aggraver jusqu'à devenir pénible pour nous, lorsqu'un philanthrope éclairé, M. le comte de Laubespin, devenu depuis membre de notre Conseil d'administration, jugea à propos de nous venir en aide. Il le fit dans une si large mesure que nos faibles ressources du début se trouvèrent en peu de temps portées, en capital, plus-value et intérêts, au chiffre inespéré de 58,000 francs. C'était de quoi se mettre à l'œuvre. Un terrain fut acheté; la construction commencée, achevée et même meublée dans des conditions suffisantes pour les débuts d'un nouveau service.

A partir de ce moment, notre nouveau programme fut mis très sérieusement à application. Je vais certainement surprendre beaucoup d'entre vous, messieurs, en vous disant que ce sont les ligots qui l'ont en partie réalisé. Moi-même, il y a quelque temps, j'aurais été fort embarrassé de vous définir un ligot. J'avais bien remarqué quelquefois devant les charbonniers de mon voisinage des faisceaux de menu bois à demi-résinés. Il n'y avait pas besoin

d'une très grande perspicacité pour en deviner l'utilité. Je m'étais imaginé sans trop d'effort le parti qu'on en pouvait tirer dans l'économie domestique. La matière inflammable dont ils étaient garnis disait assez combien ils devaient épargner de temps et de peine dans le chauffage des appartements et des fourneaux de cuisine, en provoquant instantanément la combustion que le soufflet des temps primitifs n'obtenait souvent qu'avec beaucoup de patience. Mais tout cela ne m'avait pas appris le nom du produit faisant l'objet de mes réflexions. Il a fallu ma réapparition au secrétariat général de la Société pour me faire savoir que ce produit s'appelle un ligot.

La fabrication des ligots n'offre pas de difficultés. En quelques minutes les plus inexpérimentés en connaissent tous les secrets. A ce point de vue, elle nous donnait pleine satisfaction. Mais, pour l'introduire dans nos asiles, un outillage était à créer; il fallait construire des magasins, aménager des ateliers; pour ces ateliers et ces magasins, nous avions besoin d'un personnel spécial, de matières premières à transformer en produits manufacturés, de courtiers s'occupant du placement de ces produits, d'un service de camionnage pour en opérer la livraison. Ce n'est pas seulement avec de l'imagination qu'on se rend maître de tant de difficultés. Quand, au commencement d'une campagne, le maréchal de Saxe avait arrêté son plan, tout combiné, tout prévu, il avait l'habitude de dire: Il ne me manque plus qu'une chose, le nerf de la guerre. Il y a un an, nous nous sommes tenu le même langage, mais sans aller jusqu'à voir un obstacle insurmontable dans l'insuffisance de nos ressources.

Lorsque nous nous trouvons dans l'embarras, il nous reste du moins l'espérance de voir l'Etat nous prêter son appui, surtout si les difficultés que nous éprouvons proviennent du désir de bien faire. Les bonnes dispositions de l'Administration pénitentiaire sont toujours assurées aux sociétés de patronage, quand elles agissent avec sagesse et dans le but de rendre leur intervention plus utile aux libérés. C'est pour cela que votre Conseil d'administration a pensé, en 1891, ne pas faire acte de témérité en s'engageant dans une entreprise parfaitement conforme à l'esprit de nos statuts. L'événement, du reste, ne tardait pas à nous donner raison au point de vue des résultats que nous avions prévus. Dès le mois de mars, l'activité régnait dans nos asiles; nos patronnés en recueillaient un petit pécule, en outre de l'hospitalité et de l'aide morale qui leur était accordées comme par le passé. Puis

nos magasins se remplissaient peu à peu de 450.000 ligots fabriqués pendant la belle saison. Enfin les premiers froids d'octobre venaient en favoriser l'écoulement. Tout cela était du meilleur présage. Aussi l'Administration pénitentiaire s'est-elle crue en droit de ne pas nous abandonner dans des circonstances aussi décisives. Prenant en considération le grand effort que nous venions de faire, en vue d'assister simultanément les libérés par le travail et le patronage, elle a voulu, pour l'exercice écoulé, nous accorder un supplément de subvention de 40.000 francs, qui nous a permis de clore l'année sans déficit,

En ce qui concerne l'avenir, nous n'avons pas été moins bien partagés. Sur les ressources du Pari-mutuel, le Comité de répartition a voté en notre faveur, pour 1892, un secours de 20.000 francs, qui nous permettra de compléter très utilement l'organisation de notre service des ligots. Un magasin général nous est devenu nécessaire pour abriter nos produits. Ce magasin doit être construit en matériaux incombustibles et sur un terrain qui soit notre propriété. Il est indispensable aussi que les cours de nos asiles soient pavées avec soin, afin de résister à la charge des camions qui y circulent à tout moment, pour l'introduction des matières premières et la livraison de nos ligots. Le gaz devra, de plus, être établi dans l'un de nos ateliers, qui en est encore dépourvu. Enfin le matériel du nouveau service ne sera pas sans exiger quelques modifications, en rapport avec l'extension qu'il va prendre. La subvention du Pari-mutuel pourra satisfaire à toutes ces exigences. Je dois ajouter qu'elle nous a été accordée à cet effet, et que cette condition sera scrupuleusement observée. Les travaux qu'elle nous impose sont déjà commencés. Grâce à eux la fabrication des ligots ne donnera plus lieu à aucun mécompte; et tout porte à croire que, sous une règle devenue facile et sûre, leur placement s'effectuera désormais, sinon avec profit, du moins sans aucune perte pour la Société.

Mais les ligots n'ont pas été, l'année dernière, notre unique préoccupation. Pendant que la grosse question du travail dans les asiles d'hommes arrivait à la solution qui vient de vous être exposée, votre Conseil d'administration n'oubliait pas non plus la destination spéciale de l'Asile Laubespin concernant le patronage. Les libérés conditionnels ont commencé en 1891 à y être admis. D'après la procédure actuellement en vigueur, le patronage de la Société leur est dû s'ils ont obtenu la libération conditionnelle par son intermédiaire. 22 libérés conditionnels

ont été patronnés dans ces conditions. Mais notre assistance ne devait pas leur être exclusivement réservée. Des condamnés ayant obtenu la libération conditionnelle sans notre concours, sont également venus nous demander l'hospitalité, par suite de circonstances qui les avaient privés d'abri et de moyens d'existence depuis leur sortie de prison. Ceux-ci ont atteint le nombre de 10, ce qui a porté à 32 le total des libérés conditionnels assistés pendant l'année par la Société. 11 d'entre eux ont trouvé à se placer dans des conditions convenables; 4 ont attendu à l'asile le moment de leur libération définitive. Il y en a un qui est entré à l'hôpital, 3 qui ont été arrètés de nouveau ou renvoyés. Au 31 décembre, il n'en restait que 6 à l'asile et 7 au dehors comme patronnés externes.

Vous pouvez voir, Messieurs, que ces chiffres ne sont pas de nature à nous faire regretter d'avoir ouvert un service spécial pour la libération conditionnelle. Il en ressort, pour le patronage utile de cette partie de nos opérations, une proportion de plus de 68 pour cent, si l'on considère que les patronnés présents à l'asile à la fin de l'exercice et ceux que la libération définitive est venue y trouver, ne sont pas restés inactifs sous notre surveillance. Grâce au travail organisé plus spécialement à leur intention à l'Asile Laubespin, ils ont pu, en attendant mieux, s'occuper dans nos ateliers et s'y assurer un petit salaire quotidien. Ce salaire, il est vrai, ne peut guère dépasser 75 centimes par jour, même pour les travailleurs les plus actifs. Il n'y a que les scieurs qui, en raison d'un travail plus pénible et exigeant plus d'expérience, peuvent arriver à se faire des journées de 1 fr. 50. Mais est-ce donc si peu de chose que d'avoir tous les soirs ce petit gain bien assuré, sans qu'il y ait rien à en distraire pour le logement, le chauffage et les aliments? Que de gens, dans des moments d'embarras, se contenteraient de ce pis-aller! Combien même se résigneraient à ne jamais avoir mieux!

Ce sont ces considérations qui nous ont amenés à généraliser la mesure prise d'abord pour l'Asile Laubespin seulement. A l'heure actuelle la fabrication des ligots fonctionne dans nos deux asiles. De plus, notre dortoir de l'Asile Laubespin se trouvant trop spacieux pour les seuls libérés conditionnels, nous avons pensé qu'il y avait lieu de le compléter en y admettant, au moins provisoirement, des libérés ordinaires. Cette détermination a notablement augmenté l'effectif quotidien de nos patronnés. Il a été, en 1891, de 90 hommes en moyenne; les années précédentes, il dépassait

rarement 50 hommes. C'est une grosse charge de plus. Nous n'avons pas hésité à l'accepter, en raison du plus long séjour à l'asile qui doit être accordé aux patronnés depuis qu'ils sont astreints à une occupation. Auparavant ils avaient toute leur journée pour chercher de l'ouvrage; aujourd'hui ils n'ont plus que leur matinée. Il a bien fallu leur donner la compensation de leur aprèsmidi de travail, en leur accordant un patronage de moins courte durée.

Dans ces conditions nouvelles, le doublement de notre effectif quotidien était devenu obligatoire. Sans lui nous aurions vu le nombre annuel de nos patronnés réduit de moitié; grâce à la combinaison précitée, il a pu rester à peu près stationnaire. En 1890, nous avions eu 4,511 patronnés; en 1891, nous en avons eu 4,326 : seulement 185 de moins. Cette faible diminution a été largement compensée par une assistance mieux entendue, s'adressant à des hommes de meilleure volonté et donnant des résultats moins douteux.

Il n'est pas inutile, à cet égard, de citer quelques chiffres.

En 1890, le nombre des hommes renvoyés de l'asile pour fautes disciplinaires n'avait pas dépassé 63; en 1891, il a été de 283. En faut-il conclure que nous avons eu affaire à des patronnés moins méritants? Il est peu probable qu'il y ait là la cause d'un écart aussi considérable; c'est ailleurs qu'il faut en chercher la raison. Tout porte à croire qu'un changement si notable provient du moyen de contrôle moins défectueux que l'obligation du travail a mis à notre disposition. Les paresseux, qui autrefois restaient à l'asile, lorsque leur indolence n'était pas accompagnée d'insubordination ou de mauvaise conduite, ont pu, en 1891, en être renvoyés pour refus de travail. C'est, sans aucun doute, un très grand progrès sur l'état de choses antérieur.

Vous remarquerez aussi, Messieurs, que le nombre des hommes ayant quitté l'asile sans en faire connaître le motif s'est élevé de 244 à 524. Ce n'est pas un symptôme dont-il y ait à s'alarmer. Une pareille détermination implique en effet le plus souvent, chez le patronné, le succès de ses démarches personnelles pour sortir d'embarras. Rien ne rentre dans les vues de la Société comme un résultat de cette nature. Les patronnés qui savent joindre leurs efforts aux nôtres sont certainement les plus dignes d'intérêt. La proportion en est, depuis un an, beaucoup plus élevée que par le passé. Nous devons nous en féliciter et faire des vœux pour que, dans cette voie, le progrès ne s'arrête pas.

Il est également à désirer que nos engagements militaires retrouvent les beaux contingents de 1888 et de 1889. Les mesures plus sévères prises par le recrutement les ont réduits dans une notable mesure. Néanmoins, en 1891, nous avens eu à constater une amélioration sensible sur l'année précédente : 216 engagements au lieu de 158. Nous tenons d'autant plus à le faire ressortir que le régiment est une ressource précieuse pour beaucoup de nos patronnés, qui ont besoin de l'exemple constant du bien et de la soumission pour ne pas retomb r dans les mêmes défaillances.

L'expatriation n'a pas été non plus ce qu'elle était il y a quelques années. Tout le monde en sait la raison. La crise dont nous avens souffert l'année dernière n'a pas encore pris fin dans la République Argentine. Elle ne peut que rendre les émigrants méfiants. Cependant quelques hommes d'énergie ont encore voulu tenter la fortune de ce côté. Ma'gré les difficultés du moment, ils ont pu y trouver des moyens d'existence.

D'autres ont préféré se rendre dans nos colonies. Ils s'y sont fait une position que le temps améliorera encore, mais qui, dès à présent, dépasse certainement de beaucoup les espérances qu'ils avaient conçues en ayant recours à notre intervention. Le passage suivant, extrait d'une lettre que l'un d'eux nous a écrite, montre combien notre patronage est efficace pour ceux qui sont capables de faire acte d'énergie.

« Je crois, dit-il, pouvoir vous affirmer que je jouis de l'estime de mes nouveaux compatriotes. A la vérité je m'efforce de leur rendre service le plus possible. Je suis si heureux de me sentir de nouveau l'égal de tout le monde! Je n'ai plus ici sur les épaules, comme en France, le manteau de plomb de ma faute passée. Cette situation, je ne voudrais la perdre pour rien au monde. Ah! monsieur, quel bien vous m'avez fait! »

Je pourrais multiplier les citations, vous signaler notamment un chef de famille qui, sans sortir de France, a trouvé un emploi suffisant dans lequel il donne satisfaction à la maison qui l'occupe. Lui aussi remercie la Société de lui avoir rendu la force morale qui l'avait abandonné.

Tant de témoignages de succès ne viendraient pas nous encourager dans nos efforts si notre Société ne justifiait pleinement sa dénomination. Laissons dire les sceptiques, ou plutôt les indifférents, qui dénigrent tout de peur de prendre part à quelque chose. S'ils voyaient nos asiles, l'activité qui y règne, le bon ordre avec

lequel fonctionne notre administration, il est probable qu'ils douteraient moins de nous.

Même à l'asile des femmes, où le patronage est plus restreint, ils pourraient constater pour 1891, en outre de l'assistance par le travail, plus de 80 résultats utiles, ce qui est une proportion considérable sur les 149 libérées que nous avons secourues. Il n'y a qu'une chose à regretter de ce côté de nos opérations de patronage, c'est la charge que nous impose l'atelier de brochage, où les patronnées apprennent à se créer des ressources par leur travail. Avec un budget limité, les quelques milliers de francs auxquels atteint le déficit annuel du compte spécial de cet atelier, nous créent souvent de grandes difficultés. Nous nous occupons en ce moment de mieux régler cette partie de notre service. Le jour où nous y serons parvenus, nous nous trouverons pour un temps au bout de nos peines, auxquelles, sans aucun doute, il en succèdera d'autres, que nous ne redoutons pas si elles doivent consolider notre œuvre et la rendre plus populaire.

C'est cette marche ascendante de notre crédit moral que nous devons activer sans relâche. Vous venez de voir que, dans ce sens, l'année 1891 n'a pas été stérile. Il faut en remercier notre personnel à tous les degrés : M. de Monléon, d'abord, qui s'est dévoué à la Société et à son perfectionnement avec un zèle au-dessus de tout éloge, tant qu'un deuil cruel et de nouvelles obligations de famille ne l'ont pas mis dans la nécessité de renonçer à ses fonctions de secrétaire général; puis notre trésorier, qui a su si promptement faire cadrer la comptabilité avec le service nouvellement institué, de façon à le contrôler rigoureusement chaque jour. N'oublions pas non plus nos employés qui, sous la direction d'un chef actif et prévoyant, ont tenu, dans une période difficile, à redoubler d'attention pour que l'administration du patronage n'en fût pas troublée. Laissez-moi, Messieurs, m'unir à vous dans un sentiment de commune reconnaissance pour tant de services rendus en si peu de temps. Je suis en droit de les faire ressortir sans modestie : il ne m'est permis que d'en être jaloux. Si l'année qui commence s'achève dans d'aussi bonnes conditions que celle qui vient de finir, je vous promets de vous en parler avec la même équité, dans des termes qui vous rappelleront de nouveau ce que vous devez à mon prédécesseur, beaucoup plus que ma tardive participation à un progrès désormais accompli. (Applaudissements.)

M. le Président invite M. Deltour, trésorier de la Société, à donner lecture de son rapport sur la situation financière.

### MESDAMES, MESSIEURS.

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1891.

Sans entrer dans le détail de ces comptes, détail que vous trouverez dans notre compte rendu annuel, nous allons vous en indiquer les résultats par chapitres en vous donnant quelques éclaircissements que réclament certains d'entre-eux.

Nos recettes se sont élevées à 112,538 fr. 80, se décomposant ainsi :

Dons pour expatriations	550	))
Subvention du Ministère	50,000	- )-)
du Conseil général de la Seine.	500	)}
» du Conseil municipal	500	>>
» de divers Conseils généranx	4.525	))
Souscriptions, quêtes et dons	41.859	40
Produit du travail des hommes	1.317	55
Produit du brochage	28.220	85
Produit des ateliers de ligots	15.066	1))
	-	
Les dépenses se résument comme suit :	112.538	80
des depenses se resument comme suit.		
Dépenses pour expatriations 550 »		
Administration centrale 18.547 02		
Asile des hommes		
Asile des femmes		
Asile Laubespin		
Atelier de brochage 33.387 13		
Ateliers de ligots		
Ensemble.	110.367	01
laissant un excédent de recettes de	2.171	70
raissant an exception de receites de	2.171	1.0

Ces chiffres, si l'on tient compte des nouvelles créations: Asile Laubespin, en plein fonctionnement depuis le 2<sup>mc</sup> trimestre, et ateliers de ligots (ceux-ci encore un peu à l'état d'expérience) ne s'éloignent pas sensiblement, dans leur ensemble, de ceux de l'année

dernière, et ne nous paraissent pas nécessiter d'explications particulières.

Comme l'année dernière, nous avons procédé à l'amortissement de notre actif mobilier et immobilier et nous avons passé, de ce chef, par profits et pertes une somme de 5.165 83.

Nous l'avons fait dans une assez forte mesure et même sur les bâtiments neufs de l'Asile de Laubespin que nous avons ramenés au chiffre rond de 63.000 fr. Nous aurons à examiner l'an prochain, si, pour quelques unes des valeurs de notre actif, pour le mobilier, par exemple, nous n'aurons pas à maintenir les chiffres de cette année, afin de ne pas les porter pour un montant inférieur à la réalité.

Par contre, nous avons bénéficié d'un léger amortissement de 44.13 sur notre dette envers le Crédit Foncier et d'une plus-value de 337.60 sur 355 francs de rente 3 °/o nouvelle que nous avons souscrits comme emploi provisoire de nos fonds. Nous espérons que cette plus-value se maintiendra jusqu'au jour prochain où nous réaliserons ces rentes pour achever de payer nos dépenses de premier établissement, rue des Cévennes.

Vous verrez, en outre, figurer parmi les amortissements une somme de 57.835 58 sur laquelle nous croyons nécessaire de vous fournir des explications. Lorsque M. le comte de Laubespin nous a fait le don généreux de 40.000 fr. que vous connaissez, pour nous permettre de créer l'asile des libérés conditionnels, nous n'avons pas fait entrer cette somme non plus que celle de 40.000 fr. reçue de l'État pour le même but, dans l'actif de la Société : nous avons établi un compte séparé qui figurait au bilan du 31 Décembre 1890, augmenté de recettes diverses, pour un chistre de 57.835 58. Ce compte qui nous a permis de voir plus clair pendant la période de création, n'a plus sa raison d'être maintenant que tous les travaux sont terminés; nous l'avons donc réuni au compte général.

C'est là une simple écriture d'ordre destinée à relier à l'ensemble de notre Société, une partie qui en avait été tenue séparée, et à reconstituer le chiffre total de son capital.

Nous ne nous arrêterons que sur deux des chiffres qui le composent, les autres portant en eux-mêmes leur explication :

 Cette somme représente ce qui nous est dû sur les avances faites à certains libérés que nous avons trouvé dignes d'être aidés; ce sont des avances remboursables.

Au passif, le compte *créanciers divers* porté pour. 39.489 81 Comprend :

Avoir des libérés conditionnels	457	87
Emprunt au Crédit Foncier		17
Fournisseurs et entrepreneurs		02
Terrain rue des Cévennes		<b>5</b> 0
Solde dû au notaire	000	
	39.489	81

Un seul de ces chiffres demande sa justification: c'est celui qui concerne le prix du terrain, rue des Gévennes, et que nous n'avions pas encore acquitté au 31 Décembre 1891, par suite des hypothèques dont nous l'avons trouvé grevé. Nous faisons en ce moment les démarches nécessaires pour nous libérer de cette dette et nous aurons ainsi payé presque complètement notre asile de la rue des Cévennes. (Applaudissements.)

M. le Président met aux voix l'approbation des comptes.

Ils sont approuvés.

MM. Gomot, D'Thulié et Bobierre de Vallière, membres sortants du Conseil d'administration, sont réélus à l'unanimité.

M. le Président croit devoir insister sur le caractère particulier des résultats constatés par les deux rapports qui viennent d'être lus.

On se tromperait gravement, dit-il, si s'attachant uniquement à la diminution, d'ailleurs légère, du nombre des assistés sur le chiffre de l'année précédente, on les considérait comme moins importants qu'en 1890. Cette diminution, le compte rendu précédent l'avait prévue et annoncée comme une conséquence inévitable de l'organisation du travail dans nos asiles d'hommes. La durée de la moyenne de séjour accordée à chaque assisté étant augmentée, le nombre total des secourus devait nécessairement décroître. Il n'y a à s'étonner que d'une chose, c'est que la diminution n'ait pas été plus considérable.

C'est sous un autre rapport qu'il convient d'envisager les

résultats obtenus, celui de la transformation de nos asiles; Ils n'étaient jusqu'à présent que de simples hospitalités. Ils sont à l'heure actuelle de véritables maisons de travail. Le progrès est ici considérable et il suffirait pour ceux d'entre vous qui ont connu l'état précédent, d'un seul coup d'œil pour en être frappés.

Nos asiles ne causent plus cette impression pénible et morne que donne la vue des malheureux desœuvrés, abattus sous le poids de leur misère. Ils offrent aujourd'hui le réconfortant aspect d'activité, de vie, de bonne humeur, d'honnéteté, que le travail porte partout avec lui. La nouvelle organisation nous donne en outre, comme comme on vous l'a dit, un moyen d'élimination auquel notre patronage devra d'avoir une marche désormais plus assurée.

Ces résultats n'ont pas été obtenus sans de grands efforts, et il ne m'est pas possible à cet égard de ne pas rendre justice, à mon tour, à ceux de nos collaborateurs qui y ont le plus particulièrement concouru: M. de Monléon, qu'une cruelle douleur et la nécessité de veiller par lui-même à de graves intérêts ont contraint de s'éloigner de nous, et auquel nous envoyons de loin l'expression de notre affectueuse gratitude; M. de Boutarel, qui est venu spontanément, avec un dévouement qui nous a profondemment touché. reprendre parmi nous la place qu'il y avait précédemment occupée avec autant de distinction que de profit pour nous et achever l'œuvre commencée.

Et à côté d'eux comment assez louer le zèle de nos dames patronnesses, dont les unes s'acquittent avec une persévérance si soutenue du devoir pénible de nous conserver, malgré les décès, les absences et la concurrence de tant d'autres œuvres, le même nombre d'adhérents et viennent, cette année même, de réaliser le prodige d'augmenter sensiblement leur recettes, et dont une autre s'est imposée la lourde mais indispensable mission d'aller presque chaque semaine à Nanterre visiter les détenues dans leurs cellules, pour leur inspirer le désir de se relever par le travail et s'acquitte de ce devoir avec le plus louable dévouement.

C'est encore pour nous un devoir fort doux d'adresser nos remerciements, à raison des libéralités spéciales dont nous avons été l'objet, à M. le Ministre de l'Intérieur, à M. le Directeur de l'Administration pénitentiaire, qui suivant les traditions de son prédécesseur a bien voulu, dès son arrivée, nous donner des marques de sa haute protection; enfin à M. le Ministre de l'Agriculture et à la Commission du Pari mutuel, constituée sous

sa présidence, dont on vous a fait connaître la généreuse assistance.

Le soin de nos propres affaires ne doit pas uniquement nous absorber. Le patronage serait en effet incomplet s'il se renfermait étroitement dans la pratique de l'assistance journalière. Son action n'atteindra le degré d'efficacité vers lequel il faut tendre que lorsque les idées de solidarité sociale sur lesquelles il repose auront définitivement pénétré dans nos lois comme dans nos mœurs, et qu'une entente sérieuse se sera établie entre les diverses œuvres, pour se prêter en mutuel secours.

L'année qui vient de s'écouler n'a pas été sans réaliser, ou tout au moins sans préparer quelque progrès à ce double point de vue. Un comité de défense pour la protection des enfants traduits en justice s'est formé au palais de Justice sur l'initiative d'un magistrat de grand mérite, M. Guillot, juge d'Instruction près le Tribunal de la Seine, dont je suis heureux de saluer l'élection qui vient d'avoir lieu aujourd'hui même à l'Académie des sciences morales et politiques. Par des votes récents ce comité vient de signaler au gouvernement et à l'opinion les obstacles apportés au relèvement des jeunes condamnés par l'abus fait des casiers judiciaires et par certaines dispositions de la loi militaire, notamment en ce qui touche les conditions des engagements volontaires.

D'autre part le Sénat a été saisi par le gouvernement d'un projet de loi sur le casier judiciaire destiné à adoucir, au moins pour celui qui n'a subi qu'une condamnation légère, ou qui a racheté une première faute par un long temps de bonne conduite, la condition si dure faite au libéré le plus digne d'intéret par l'obligation de révéler sa situation pour obtenir du travail.

Déjà l'Académie des sciences morales et politiques s'est, à propos d'une publication récente sur ce sujet, occupée de la question, et c'est avec la plus vive satisfaction que nous avons pu constater le bon accueil fait par elle aux propositions les plus libérales.

Enfin diverses tentatives sont faites pour grouper et unir les institutions qui s'occupent du patronage. La Société générale des prisons vient de prendre à cet égard une initiative dont nous attendons les meilleurs fruits.

Voilà de quoi nous confirmer dans nos efforts et nos espérances. Redoublons donc de zèle et comptons sur l'avenir.

## COMPTE MORAL

pour l'exercice 1891

I			
Nombre des individus assistés par la Société en 1891	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Admis dans le courant de l'année 1891	4.081	149	4.230
Patronnés assistés sans avoir demandé l'admission aux asiles	96	»	96
II	4.177	149	4.326
Résultats du Patronage			
Patronnés munis de passeports avec secours de			200
route, pour retourner dans leur pays  - Réconciliés avec leur famille	233	» 6	233 13
- Entrés à l'hôpital		9	9
- Entrés au service militaire	216	, s	216
- Admis à Nanterre	685	»	685
- Placés comme ouvriers, hommes de peine			
ou employés,	620	38	658
- Dirigés sur les colonies ou expatriés	8	»	8
<ul> <li>Renvoyés pour fautes disciplinaires</li> <li>Sortis de l'asile à l'expiration du délai</li> </ul>	275	8	283
accordé	1.408	>>	1.408
<ul> <li>Arrêtés pour délits antérieurs</li> <li>Ayant quitté les asiles sans en faire con-</li> </ul>	7	1	8
naître les motifs	469	55	524
<ul> <li>Aesistés sans bénéficier de l'asile</li> </ul>	165	»	165
- Restant aux asiles le 31 décembre 1891	84	32	116
Totaux	4.177	149	4.326

### VÊTEMENTS DISTRIBUÉS EN 1891

	NOMBRE	VALEUR	TOTAUX
Chemises. E-padrilles Souliers. Blouses Cottes	34 155 127 30 63	53 42 139 50 557 05* 67 80 144 »	961177

### EN MAGASIN AU 1º JANVIER 1892

	NOMBRE	VALEUR	TOTAUX
Chemises Espadrilles. Souliers. Blouses Cottes	99 82 58 147 65	186 45 73 80 269 10 358 05 125 95	1013 <sup>f</sup> 05

### RÉPARTITION DES LIBÉRÉS PATRONNÉS

	מזוחחום מחת אוס	D I	HIIIOMINDO	
I. SUIVANT LEU	R ORIGINE:			4000
Nés à Paris ou dans le dé Originaires des départem		e		1292
	Report	755	Report	1681
	Garonne (Haut -)	13	Orna	46
Aisne 116 Allier 24	Gers	3	Pas-de-Calais	62
Alpes (Bas-es-) 6	Gironde	27	Puy-de-Dôme	39
Alpes (Hautes-) 2	Hérault	12	Pyrénées (Basses-).	19
Alpes-Maritimes 6	Ille-et-Vilaine	28	Pyrénées (Hautes-).	5
ArJeche 10	Indre	33	Pyrénées(Orientales)	3
Ardennes 41	Indre-et-Loire	23	Rhône	75
Aube 19	Isère	19	Saône (Haute-)	. 23
Aude 2	Jura	22	Saône-et-Loire	34
Ariège 6	Landes	3	Sarthe	44
Aveyron 19	Loir-st-Cher	17	Savoie	25 49
Bouches-du-Rhône 10	Loire	2 <b>2</b>	Savoie (Haute-)	68
Cintal 9	Loire (Haute-)	5	Seine-et-Marue	133
Calvados 45	Loire-Inféreure	61	Seine-et-Oise	188
Charente 13	Loiret	35	Seine-Inférieure	8
Charente-Inférieure. 23	Lot	8 2	Sèvres (Deux-)	58
Cher 23	Lot-et-Garonne	2	Tarn	1
Corrèze 10	Maine-et-loire	$3\overline{4}$	Tarn-et-Garonne	0
Corse 6 Còtes-du-Nord 68	Manche	43	Territoire de Belfert	1
Côtes-du-Nord         68           Côte-d'Or         42	Mari e	51	Var	2
	Marne (Haute-)	21	Vaucluse	2
Creuse 27 Dordogne 41	Mayenne	45	Vendée	17
Doubs 25	Meurthe-et-Moselle	53	Vienne	9
Drôme 11	Meuse	31	Vienne (Haute-)	24
Eure	Morbihao	41	Vosges	35
Eure-et-Loir 35	Nièvre	30	Yonne	48
Finistère 67	Nord	187		
Gard 7	Oise	53		
A reporter. 755	A reporter	1681	TOTAL	3961
A reporter 155				4
Colonies				116
Etranger				133
Alcaca				133 112
Alsace Origine inconnue				112
Alsace Origine inconnue				
Alsace Origine inconnue	UR AGE :		TOTAL	4326
Origine inconnue  II. SUIVANT LE	UR AGE:		TOTAL	112 4326 16
Origine inconnue  II. SUIVANT LE  Agr's de moins de 16	UR AGE:		TOTAL	112 4326 16 1334
Alsace Origine inconnue  II. SUIVANT LE Agr's de moins de 16 - de 16 à 20 ans	UR AGE:		TOTAL	112 4326 16 1334 565
Alsace Origine inconnue  HI. SUIVANT LE Ag's de moins de 16 de 16 à 20 ans de 21 à 25 ans de 26 à 20 ans	UR AGE:		TOTAL	112 4326 16 1334 565 580
Alsace Origine inconnue  II. SUIVANT LE  Agr's de moins de 16  de 16 à 20 ans  de 21 à 25 ans  de 26 à 30 ans  de 21 à 24 à 40 ans	UR AGE:		TOTAL	112 4326 16 1334 565 580 820
Alsace Origine inconnue  Agr's de moins de 16 - de 16 à 20 ans - de 21 à 25 ans - de 26 à 30 ans - de 31 à 40 ans - de 31 à 50 ans	UR AGE:		TOTAL	112 4326 1334 565 580 820 538
Alsace Origine inconnue  Agr's de moins de 16 - de 16 à 20 ans - de 21 à 25 ans - de 26 à 30 ans - de 31 à 40 ans - de 41 à 50 ans - de 41 à 60 ans	UR AGE:		TOTAL	112 4326 16 1334 565 580 820 538 294
Alsace Origine inconnue  Agés de moins de 16 - de 16 à 20 ans - de 21 à 25 ans - de 26 à 30 ans - de 31 à 40 ans - de 41 à 50 ans - de 31 à 60 ans	UR AGE:		TOTAL	16 1334 565 580 820 538 294 60
Alsace Origine inconnue  Agés de moins de 16 - de 16 à 20 ans - de 21 à 25 ans - de 26 à 30 ans - de 31 à 40 ans - de 41 à 50 ans - de 31 à 60 ans	UR AGE:		TOTAL	112 4326 16 1334 565 580 820 538 294 60 119
Alsace Origine inconnue  Ag's de moins de 16 — de 16 à 20 ans — de 21 à 25 ans — de 26 à 30 ans — de 31 à 40 ans — de 41 à 50 ans — de 41 à 60 ans Au-dessus de 60 ans Ale inconnu	UR AGE:		TOTAL.	112 4326 16 1334 565 580 820 538 294 60 119
Alsace Origine inconnue  Ag's de moins de 16 — de 16 à 20 ans — de 21 à 25 ans — de 26 à 30 ans — de 31 à 40 ans — de 41 à 50 ans — de 41 à 60 ans Au-dessus de 60 ans Au-dessus de 60 ans	UR AGE : ans	en or a	TOTAL	142 4326 1334 565 580 538 294 60 119 4326
Alsace Origine inconnue  Agr's de moins de 16	UR AGE : ans 	CINTE	TOTAL	142 4326 1334 565 580 820 538 294 60 119 4326
Alsace Origine inconnue  Agr's de moins de 16 - de 16 à 20 ans - de 21 à 25 ans - de 26 à 30 ans - de 31 à 40 ans - de 41 à 50 ans - de 41 à 50 ans - de 31 à 60 ans Au-dessus de 60 ans Au-dessus de 60 ans Ate inconnu	UR AGE : ans E LIEU DE DÉTE	onori	TOTAL	112 4326 16 1334 565 580 820 538 294 419 4326
Alsace Origine inconnue  Agr's de moins de 16 - de 16 à 20 ans - de 21 à 25 ans - de 26 à 30 ans - de 31 à 40 ans - de 41 à 50 ans - de 31 à 60 ans Au-dessus de 60 ans	UR AGE : ans E LIEU DE DÉTE ales	SNUL	TOTAL	112 4326 1334 565 580 820 820 119 4326
Alsace Origine inconnue  Ag's de moins de 16 de 16 à 20 ans de 21 à 25 ans de 26 à 30 ans de 31 à 40 ans de 41 à 50 ans de 41 à 60 ans Au-dessus de 60 ans	UR AGE : ans E LIEU DE DÈTE ales	CNT	TOTAL.	161 1334 565 580 820 538 294 60 119 4326
Alsace Origine inconnue  Agr's de moins de 16 - de 16 à 20 ans - de 21 à 25 ans - de 26 à 30 ans - de 31 à 40 ans - de 31 à 50 ans - de 31 à 60 ans Au-dessus de 60 ans Age inconnu  III. SUIVANT L  Prisons centrales département - de la Seige - Militaires Etrangères	UR AGE : ans E LIEU DE DÉTE ales	entr	TOTAL.	112 4326 1334 565 580 820 820 60 119 4326
Alsace Origine inconnue  Agr's de moins de 16 - de 16 à 20 ans - de 21 à 25 ans - de 26 à 30 ans - de 31 à 40 ans - de 31 à 50 ans - de 31 à 60 ans Au-dessus de 60 ans	UR AGE : ans E LIEU DE DÉTE ales	ENTI	TOTAL	112 4326 1334 565 580 820 538 294 60 119 4326 161 1879 1945 124 177
Alsace Origine inconnue  Agr's de moins de 16 - de 16 à 20 ans - de 21 à 25 ans - de 26 à 30 ans - de 31 à 40 ans - de 31 à 50 ans - de 31 à 60 ans Au-dessus de 60 ans	UR AGE : ans E LIEU DE DÉTE ales	ENTI	TOTAL	112 4326 16 1334 565 580 820 538 294 60 119 4326 161 1879 1945 124 177 125

### LIBÉRÉS CONDITIONNELS

I		4	
Nombre de libérés conditionnels assistés par la Société en 1891	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Admis à l'asile dans le cours de l'année	23	2	25
asiles	7	»	7
II Résultats du Patronage	30	2	32
Ayant trouvé du travail. L'ibérés définitivement. Entrés à l'hôpital. Arrètés de nouveau ou renvoyés. Assistés sans bénéficier de l'asile. Restant à l'așile le 31 décembre 1891.	10 4 1 3 7	1	11 4 1 3 7
Totaux	30	2	32

## COMPTE FINANCIER

DE L'EXERCICE 1891

# **PROFITS** RECETTES Subventions: Ministère de l'intérieur 50.000 » Conseil municipal 500 » Conseil général de la Seine 500 » Conseils généraux des départements 4.523 » 55.525 » Produit du travail des hommes 1.317 55 Produit de l'atelier de brochage. 28.220 85 Produit des ateliers de ligots. 15.066 » **AMORTISSEMENTS** 170.756 11

ET P	ERTES	T .
	DÉPENSES	
Expatria ( Administration <	tion	10.459 51 3.871 13 544 38 207 35 3.464 65 18.547 02
Asile des hommes	Traitement du directeur Annuité au Crédit foncier, eaux, impôts, assurances et vidange Nourriture. Blanchissage et propreté Eclairage et chauffage Linge, vétements et chaussures. Casiers ju liciaires, actes de naissance, conseils de famille Entretien du matériel et des locaux. Secours en espèces Salaires Frais dive.s	1.440 »  1.438 25 9.614 51 409 24 928 43 961 77  151 90 1.089 18 155 » 1.126 79 45 50 17.360 57
Asile des femmes	Traitement de la directrice. Loyer, caux, impôts, assurance et vidange. Nourriture. Blanchissage. Eclairage et chauflage Entretien du matériel et des locaux. Secours en espèces et médicaments Frais divers.	1,800 » 2,129 20 6,585 45 412 67 1,027 67 617 72 59 35 89 25 12,721 31
Asile de Laubespin	Traitement du directeur Intéréts sur le prix du terrain, eaux, impôts, assurance et vidange Nourriture. Blanchissage et proprete Eclairage et chauffage Entretien du matériel et des locaux. Secours en espèces. Frais divers Frais de notaire.	309 95 5.869 10 266 34 673 31 155 25 22 50 30 30 1.909 25 10,576 »
Atelier de Brochage	Traitement du directeur Salaires Loyer, eaux, impôts, assurance et vidange Matières premières, escomptes et rabais Eclairage et chauffage Entretien du matériel et des locaux Nourriture du cheval Entretien du matériel roulant Frais divers	2 600 » 20,105 85 2,195 43 4,929 14 1,330 76 48 55 1,097 50
Ateliers de ligots	Salaires et remises Loyer (rue des Cévonnes). Matières premières. Construction des hangars et fours à résine Matériel et entretien Frais divers.	293 05 11.068 95 1.506 98 195 " 238 62 17.221 98
	Total des dépenses	110,367 01
Administration Asile des hommes Asile des femme Asile de Laubespin Brochage	Sur le mobilier et le matériel Sur l'immeuble. Si: Sur le mobilier et le matériel. Sur le mobilier et le matériel.	188 45
Ligots:	Sur la creance Pigelet	126 94 5.165 83
	Balance	

BILAN	AU	31 DÉCEMBRE 1891
ACTIF		PASSIF
Ateliers de ligots       Matériel	2.710 50 3.467 02 2.339 70 10.000 » 7.389 90 96.200 . 8.540 » 1.013 05 46.283 84 6.816 10 184.760 11	Créanciers divers

### -- 25 --

## DONATEURS

(ARTICLE 5 § 2 DES STATUTS)

M. le comte de Laubespin, sénateur (pour la libération conditionnelle).	40.000
M. Dufresne, sénateur	2,000
M. Bonnard	1.000
M. CALMANN-LÉVY	1.000
M. MAME, Imprimeur	500
M. BONTOUX (Eugène)	1.100
M. 1e daron Gustave de Rothschild.	500
M. le baron Adolphe de Rothschild	500
M. le baron Edmond de Rothschild	500
M. Noulens, homme de lettres, propriétaire. Concours financier important pour la construction de l'atelier de brochage.	
Mme Marguerite André	500
Mme Calmann-Lévy	500
Soligorintions opposite to 400 to	
Souscriptions annuelles de 100 francs au m	oins
L'Etat (subvention de 1891) Fr.	50.000
Le Conseil général de la Seine	500
Le Conseil municipal de Paris	500
La Compagnie d'Assurances générales	300
La Chambre des Notaires	200
La Unambre syndicale des Agents de change	100
La Compagnie la Nationale (vie)	100
La Compagnie la Nationale (incendie)	100
Le Comptoir national d'Escompte	100
M. Berenger, sénateur	150
Mmc Dufresne	100
M. Girardin	100
M. Millot	100
Legs	
Fondation Maison	
SHOWANI MICH.	1.357

## SUBVENTIONS DES DÉPARTEMENTS

ı				
Le Conseil Général	des Hautes-Alpes			100
39	de l'Aude		• • • • • •	100
))	du Calvados	1890	300	600
11	»	1894	300 )	000
1)	de la Charente			100
'1	de la Côte-d'Or			200
ю	de la Creuse		• • • • •	50
1)	du Doubs	1890	100 )	200
	"	4891	100 \$	200
n	de la Drôme			100
. 9	de l'Eure-et-Loir			25
11	de la Haute-Garonne			100
ь	de l'Isère			100
))	du Jura	1890	50 )	
»	»	1891	50 Š	100
1)	de Loir-et-Cher			50
»	de la Manche			300
»	de la Marne			100
))	de la Mayenne			100
))	de la Meurthe-et-Mosellc			50
n	de la Nièvre			50
>>	du Nord	<i></i>		100
")	du Pas-de-Calais			300
1)	du Puy-de-Dôme	<b>.</b>		100
))	des Basses-Pyrénées			50
Ŋ	des Hautes-Pyrénées	, <b></b>		50
1)	du Haut-Rhin			50
))	de la Haute-Saône			100
))	de la Seine-Inférieure			300
· »	de Seine-et-Marne			200
. D	de Seine-et-Oise			200
	de la Somme	1890	200 )	
»	»	1891	200 \$	400
n	du Tarn-et-Garonne			50
,	de la Vienne			100
»	des Vosges			1.00
		TOTAL	. Fr.	4.525
			-	

## SOUSCRIPTIONS & QUÊTES

A		MM.	
		Becker	5
MM.		BECQUET (Mme)	5
ACHILLOPULO	5	Виот, agent de change	5
AGNELLET (Julien)	5	BÉLIN	5
Agnése (M'me)	5	Bellaigue	20
Aguillon	10	Bellencourt, avoué	10
AJALBERT	5	Bellet (Albert)	20
Aine (Mme)	5	Belleville	5
ALCOCHÈTE (baron d')	5	BELLOIR ET VAZELLE	10
AMY, notaire	10	Bellom (Mme)	10
André (A. fils)	5	BELOEUIL (Mme)	5
ANDRÉ (Alfred)	20	BENHAM	5
Anglès, sénaleur	20	BÉNI-BARDE (Mme)	5
ANONYME	5	BÉRARD DES GLAJEUX	5
	10	BERCEAU, notaire	10
APPERT		Bernard	5
ARGOUT (Mme la comtesse d')	20	BERT (Mme P.)	5
Assi et Genès, ingénieurs	5	Berteux (Mme la comtesse de)	5
ASSOLANT (Mmo)	10	BESSAND ET Cio (Belle Jardinière)	50
Auberin, Président du Tribunal		Besse (Mme)	5
de la Seine	5	Bétolaud, ancien bâtonnier	10
Aubry, agent de change	5	Billy (de)	3
Audiffred, député	10	Binding (Mme)	8
Audin du Mênil (Mme)	10	Blanc (X.), sénateur	
AUFFMORD ET Cia	5	Blanche, docteur	10
AUGUSTINS (Mme)	- 5	BLANCHET ET MESSENER	5
AUMALE (Monseigneur le duc d'.	50	BLAVIER, SÉNATEUR	
AUVRAY	.;	BLAZY (Mme)	3
Avril (Mme)	5	BLONDEAU (Mme)	;) 5
11 mil (111-1)	"		
70		BOBIERRE DE VALLIÈRE	10
В		Bots (G.), avocat	10
В	40	BOISSONNAS	10
BABINET, conseiller à la Cour	10	BOISTEL	5 5
de Cassation	10	Box Cover (Moigan day)	
Bacot, agent de change	10	Bon Génie (Maison du)	10
BADEL (Mm°)	5	Bon Marché (Magasins du)	50 5
BARASCUT	5	BONNAT, de l'Institut	
BARBEAU (Mmc)	5	BOREL	5
Barbey, sénateur	10	Roberton	10
BARBIER (Mine)	3	BOUCARD	5.
Barboux, avocat à la Cour d'ap-	~ ~	Bouchage (Mme la vicomtesse du)	10
pel, ancien bàtonnier	1.0	BOUCHER (Mme C.)	5
Barboux, sénateur	20	Boucher (Mme Raoul)	5
BARLUET (Mare)	3	BOUGHERON (F.)	10
Barthe, sénateur		Bouctot (Mme)	5
BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE,		BOUDART ET PELLETIER BOUJARD (Mme)	5
sénateur	10	Boulet (Mme)	5 5
BARTHOLONI (F.)	10	Rouppow Program (vice mate de)	5
BATARDY, notaire	01	BOURBON-BUSSET (vicomte de)	9 5
Baudouin	5	BOURET	
BAUDRILLART, de l'Institut	5 f	Bourse, avoué	5
BAUDRY (Mm°)	์ อ๊	Bouchée de Pain (œuvre de la).	6
BAVELIER (Mmc)	5	Bousquer (Mme Gaston de)	10
Beauchamps (de), ancien sénateur	10	BOUTAREL (de)	20
REALMONT (Mine la compagne ()	10	Bouthors (Mme)	5
BEAUMONT (Mine la comtesse (). de)	40	BOUTIN	5
Beauvais (de), docteur	40 5	BRANDES (Mile)	5
zznovina (do), doolour	9	BRAULT, notaire	5

M.M.		MM.	
Brelay (Mmo)	5	CHRISTOPHLE (Gouverneur du Cré-	
Bresselle, president a la Cour		dit foncier de France)	50
d'appel	10	Clamageran, sénateur	10
BRESSON (Mme)	ö	CLAMOND	5
Bresson (Mme) Brice (R.).	10	Clapiers (Comte de)	õ
DRIFFAID (Wille,	3	CLAUZEL DE COUSSERGUE	10
BROCA (Mme).	ö	CLAVAUD (Mme)	ä
Broglie (duc de)	5	CLERMONT (Mime de)	ä
BRONGNIARD		CLÉRY (Léon), avocat	10
Brun (C.)	10	CLIQUET	10
Brun (Mme)	5	COCHARD	5
BUCQUET	5	Colleau	5
Brcquox, docteur	5	COLLIN (M.ne)	5
Buffer, sénateur	5	COLLIOT (Mmc).	5
Bufnoir	5	COLMET-D'AAGE	10
Bureau	5	COLONNA-CECCALDI (Mmc)	5
Bussière (Léon de	10	Combescure, sénateur	20
Buttura (Ecnest)	5	COMPAGNIE DES EAUX	$-10^{\circ}$
, ,	Ü	COMPAGNIE TRANSATLANTIQUE	20
C		COMPAGNIE L'URBAINE ET LA SEINE.	20
CABARRUS (Mme)	5	Condelet, sénateur	16
CAHRN (Mme Albert)	10	CORNET (Mmc)	5
CAHEN (Mme)	5	Cosnard (J )	5
Cahours (Mme)	10	COTELLE	33
CALARY (Mmc)	10	Coulon	10
CAPENDU (Mme	5	Courior	- 5
Caron (Mme)	š	COURTOT (Mme)	5
Caron (autre Mme)	š	Courtois	5
CARPENTIER (Mme), mere	5	CRANNAY	3
CARTIER	$\ddot{5}$	CHNIN-GRIDAINS (Mmc)	15
CASENAVE (Mme)	5	CUNIN-GRIDAINE (M <sup>mc</sup> )	- 5
Casimir-Perrier (Jean), député.	ő	Covinot, sénateur	- 5
CASIMIR-PERRIER (Mme)	5		
GASIMIR-L'ERRIER (Mme)	5 5		
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ) Casimir-Perrier (P.), sénateur	5	D	
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ) Casimir-Perrier (P.), sénateur Caucurte	5 10	D	77
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ) Casimir-Perrier (P.), sénateur Caucurte	5 10 5	<b>D</b> Da Costa (M <sup>me</sup> )	8
CASIMIR-PERRIER (M <sup>me</sup> ).  CASIMIR-PERRIER (P.), Sénateur.  CAUCURTE.  CAUVAIGNAC (M <sup>me</sup> ).	5 10 5 5	Da Costa (M <sup>me</sup> )	5
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ). Casimir-Perrier (P.), sénateur. Caucurte Cauvin Cavaignac (M <sup>me</sup> ). Célérier frères.	5 10 5 5 20	Da Costa (M <sup>me</sup> )	3 10
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ). Casimir-Perrier (P.), sénateur. Caucurre. Cauvin. Cavaignac (M <sup>me</sup> ). Câtârier frères. Cerise (M <sup>me</sup> la baronne).	5 10 5 5 20 5	Da Costa (M <sup>me</sup> ). Damas-p'Anlezy (comte de) Damon et Collin. Danion, substitut	3 40 5
CASIMIR-PERRIER (M <sup>me</sup> ). CASIMIR-PERRIER (P.), Sénateur. CAUCURTE CAUVIN. CAVAIGNAC (M <sup>me</sup> ). CÉLÉRIER frères CERISE (M <sup>me</sup> la baronne). CERTEUX (M <sup>me</sup> ).	5 10 5 5 20 5 5	Da Costa (M <sup>me</sup> )  Damas-d'Anlezy (comte de)  Danion et Collin  Danion, substitut  Dansac (M <sup>me</sup> Michel)	5 10 5 10
CASIMIR-PERRIER (Mªe). CASIMIR-PERRIER (P.), Sénateur. CAUCURTE CAUCURTE CAUCURTE CAVAIGNAC (Mªe). CÉCRIER frères CERISE (Mªe la baronne). CERTEUX (Mªe). CHAIN, AVOUÉ.	5 10 5 20 5 5	Da Costa (M <sup>me</sup> )  Damas-d'Anlezy (comte de)  Damon et Collin.  Danion, substitut.  Dansac (M <sup>me</sup> Michel)  Dansac (M <sup>lle</sup> )	5 10 5 10 10
CASIMIR-PERRIER (M <sup>me</sup> ). CASIMIR-PERRIER (P.), Sénateur. CAUCURTE GAUVIN. CAVAIGNAC (M <sup>me</sup> ). CÉLÈRIER frères CERISE (M <sup>me</sup> la baronne). CERTEUX (M <sup>me</sup> ). CHAIN, avoué. CHAMBERET (de), anc. sous-préfet.	5 10 5 5 20 5 5	Da Costa (M <sup>me</sup> ).  Damas-d'Anlezy (comte de).  Damon et Collin.  Danion, substitut.  Dansac (M <sup>me</sup> Michel).  Dansac (M <sup>tle</sup> ).	5 10 5 10 10
CASIMIR-PERRIER (M <sup>me</sup> ). CASIMIR-PERRIER (P.), sénateur. CAUCURTE CAUVIN. CAVAIGNAC (M <sup>me</sup> ). CÉLÉRIER frères CERISE (M <sup>me</sup> la baronne). CERTEUX (M <sup>me</sup> ). CHAIN, avoué. CHAMBERET (de), anc. sous-préfet. CHAMBER SYNDICALE DES COMMIS-	5 10 5 20 5 5 5 40	Da Costa (M <sup>me</sup> ). Damas-d'Anlezy (comte de). Damon et Collin. Danion, substitut. Dansac (M <sup>me</sup> Michel). Dansac (M <sup>tle</sup> ). Danton Danyin, notaire.	5 10 5 10 10 10
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ). Casimir-Perrier (P.), sénateur. Caucurre Caucurre Cauvin. Cavaignac (M <sup>me</sup> ). Cètièrier frères Cerise (M <sup>me</sup> la baronne). Certeux (M <sup>me</sup> ). Chain, avoilé. Chamberet (de), anc. sous-préfet. Chamber syndicale des Commissaires-Priseurs.	5 10 5 20 5 5	Da Costa (M <sup>me</sup> ). Damas-d'Anlezy (comte de). Damon et Collin. Danion, substitut. Dansac (M <sup>me</sup> Michel). Dansac (M <sup>tle</sup> ). Danton Danvin, notaire. Danu (M <sup>me</sup> la comtesse).	5 10 5 10 10 10 5 5
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ). Casimir-Perrier (P.), sénateur. Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Cavin. Cavaignac (M <sup>me</sup> ). Célérier frères Cerise (M <sup>me</sup> la baronne). Certeux (M <sup>me</sup> ). Chain, avoué Chain, avoué Chamberet (de), anc. sous-préfet. Chambre syndicale des Commissaires-Priseurs. Chambre syndicale des Vins et	5 10 5 5 20 5 5 5 40	Da Costa (M <sup>me</sup> ).  Damas-d'Anlezy (comte de).  Damon et Collin.  Danion, substitut.  Dansac (M <sup>me</sup> Michel).  Dansac (M <sup>le</sup> ).  Danton.  Danvin, notaire.  Daru (M <sup>me</sup> la comtesse).  Dauctiez.	5 40 5 40 40 40 5 5
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ).  Casumir-Perrier (P.), sénateur.  Caucurte.  Cauvin.  Cavaignac (M <sup>me</sup> ).  Cètièrier frères  Cerise (M <sup>me</sup> la baronne).  Certeux (M <sup>me</sup> ).  Chain, avoié.  Chamberet (de), anc. sous-préfet.  Chambere syndicale des Commissaires-Priseurs.  Chamber syndicale des Vins et Spiritueux.  Chamber (M <sup>me</sup> ).	5 10 5 20 5 5 5 40	Da Costa (M <sup>me</sup> ).  Damas-d'Anlezy (comte de)  Damon et Collin  Danion, substitut  Dansac (M <sup>me</sup> Michel)  Dansac (M <sup>11e</sup> ).  Danton  Danvin, notaire  Daru (M <sup>me</sup> ia comtesse).  Daugher.  Dauphin, sénateur.	5 40 5 40 10 40 5 5 20
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ).  Casumir-Perrier (P.), sénateur.  Caucurte.  Cauvin.  Cavaignac (M <sup>me</sup> ).  Cètièrier frères  Cerise (M <sup>me</sup> la baronne).  Certeux (M <sup>me</sup> ).  Chain, avoié.  Chamberet (de), anc. sous-préfet.  Chambere syndicale des Commissaires-Priseurs.  Chamber syndicale des Vins et Spiritueux.  Chamber (M <sup>me</sup> ).	5 10 5 5 20 5 5 5 40 50	Da Costa (M <sup>me</sup> ). Damas-d'Anlezy (comte de). Damon et Collin. Danion, substitut. Dansac (M <sup>me</sup> Michel). Dansac (M <sup>le</sup> ). Danton Danton Danvin, notaire Daru (M <sup>me</sup> la comtesse). Dauguez Dauphin, sénateur. David.	5 40 5 40 10 10 5 5 20 5
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ).  Casumir-Perrier (P.), sénateur.  Caucurte  Carise (M <sup>me</sup> ).  Certeux (M <sup>me</sup> ).  Chain, avoné  Chamberet (de), anc. sous-préfet.  Chambere syndicale des Commissaires-Priseurs  Chamber syndicale des Vins et  Spiritueux  Chamerot (M <sup>me</sup> ).  Chavereyre (M <sup>me</sup> ).	5 10 5 5 20 5 5 5 40 5 30 5	Da Costa (M <sup>me</sup> ).  Damas-d'Anlezy (comte de).  Damon et Collin.  Danion, substitut.  Dansac (M <sup>me</sup> Michel).  Dansac (M <sup>le</sup> ).  Danton.  Danvin, notaire.  Daru (M <sup>me</sup> ia comtesse).  Dauchez.  Dauphin, sénateur.  David-Mennet (M <sup>me</sup> ).	5 10 5 10 10 10 20 5 20
Casimir-Perrièr (M <sup>me</sup> ).  Casumir-Perrière (P.), sénateur.  Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Cavaignac (M <sup>me</sup> ). Célérier frères Cerise (M <sup>me</sup> la baronne). Certeux (M <sup>me</sup> ). Centeux (M <sup>me</sup> ). Chain, avoué. Chambre syndicale des Commissaires-Priseurs. Ciambre syndicale des Vins et Spiritueux. Chamerot (M <sup>me</sup> ). Chavepeyre (M <sup>me</sup> ). Charbonnier (M <sup>me</sup> ).	5 10 5 5 20 5 5 5 40 5 5 30 5 5	Da Costa (Mme). Damas-d'Anlezy (comte de). Damon et Collin. Danion, substitut. Dansac (Mme Michel). Dansac (Mme). Danton. Danvin, notaire. Daru (Mme la comtesse). Dauchez. Dauphin, sénateur. David-Mennet (Mme). David, Trouillier et Adheiman.	5 10 5 10 10 10 10 20 5 10 10
Casimir-Perrièr (M <sup>me</sup> ). Casimir-Perrière (P.), sénateur. Caucurte Caraignac (M <sup>me</sup> ). Cèlère frères Cerise (M <sup>me</sup> la baronne). Certeux (M <sup>me</sup> ). Certeux (M <sup>me</sup> ). Chain, avoué. Chambere syndicale des Commissaires-Priseurs. Chamber syndicale des Vins et Spiritueux. Chamerot (M <sup>me</sup> ). Charbonnier (M <sup>me</sup> ). Charbonnier (M <sup>me</sup> ). Cerarbonnier (M <sup>me</sup> ). Cerarbonnier (M <sup>me</sup> ). Cerarbonnier (M <sup>me</sup> ). Cerarbonnier (M <sup>me</sup> ).	50 50 50 50 50 50 50 50 50 55 50	Da Costa (Mmc). Damas-d'Anlezy (comte de). Damon et Collin. Danion, substitut. Dansac (Mmc Michel). Dansac (Mlc). Danton. Danvin, notaire. Daru (Mmc la comtesse). Dauchez. Dauphin, sénateur. David-Mennet (Mmc). David-Mennet (Mmc). David-Trouiller et Adheiman. Decauville, sénateur.	5 10 5 10 10 10 20 5 10 10 10 20
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ). Casimir-Perrier (P.), sénateur. Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Cavaignac (M <sup>me</sup> ). Cètèrier (M <sup>me</sup> ). Cètèrier (M <sup>me</sup> ). Certeux (M <sup>me</sup> ). Chain, avoué Chamberet (de), anc. sous-préfet. Chamber syndicale des Commissaires-Priseurs. Chamber syndicale des Vins et Spiritueux. Chamerot (M <sup>me</sup> ). Charbonnier (M <sup>me</sup> ). Charbonnier (M <sup>me</sup> ). Charette (M <sup>me</sup> ).	50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 55 50 55 50 55 50 55 50 50	Da Costa (M <sup>me</sup> ). Damas-d'Anlezy (comte de). Damon et Collin. Danion, substitut. Dansac (M <sup>me</sup> Michel). Dansac (M <sup>le</sup> ). Danton. Danvin, notaire. Danvin, notaire. Danu (M <sup>me</sup> la comtesse). Dauchez. Dauphin, sénateur. David. David. Trouillier et Adheiman. Decauville, sénateur. Dehollain.	5 10 10 10 10 20 5 10 10 10 10 10 10
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ). Casimir-Perrier (P.), sénateur. Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Cavin. Cavaignac (M <sup>me</sup> ). Cèlèrier frères Cerise (M <sup>me</sup> la baronne). Certeux (M <sup>me</sup> ). Chain, avoilé Chamberet (de), anc. sous-préfet. Chamberet (de), anc. sous-préfet. Chamber syndicale des Commissaires-Priseurs. Chamber syndicale des Vins et Spiritueux. Chamber (M <sup>me</sup> ). Charbonnier (M <sup>me</sup> ). Charbonnier (M <sup>me</sup> ). Charette (M <sup>me</sup> ) la marquise de) Charmet. Chambet Jeune.	5 10 5 5 5 10 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	Da Costa (Mme). Damas-d'Anlezy (comte de). Damon et Collin. Danion, substitut. Dansac (Mme Michel). Dansac (Mme Michel). Danton. Danvin, notaire. Daru (Mme la comtesse). Dauchez. Dauphin, sénateur. David-Mennet (Mme). David-Mennet (Mme). Delacourile, sénateur. Delacourile.	5 10 10 10 10 5 5 20 10 10 20 40 5
Casimir-Perrièr (M <sup>me</sup> ). Casimir-Perrière (P.), sénateur. Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Cavaignac (M <sup>me</sup> ). Cèlèrier frères Cerise (M <sup>me</sup> la baronne). Certeux (M <sup>me</sup> ). Chain, avoué. Chain, avoué. Chambre syndicale des Commissaires-Priseurs. Ciambre syndicale des Vins et Spiritueux. Chamerot (M <sup>me</sup> ). Charbonnier (M <sup>me</sup> ). Charmet Jeune. Chamet Jeune. Charmet Jeune.	5 10 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	Da Costa (Mme). Damas-d'Anlezy (comte de). Damon et Collin. Danion, substitut. Dansac (Mme Michel). Dansac (Mme Michel). Danton. Danvin, notaire. Daru (Mme ia comtesse). Dauchez. Dauphin, sénateur. David-Mennet (Mme). David-Mennet (Mme). David, Trouillier et Adheimar. Decauville, sénateur. Dellafon, notaire.	5 10 10 10 10 5 5 20 7 10 10 25 10
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ). Casimir-Perrier (P.), sénateur. Caucurte. Cauvin. Cavaignac (M <sup>me</sup> ). Célèrier frères. Cerise (M <sup>me</sup> ) la baronne). Certeux (M <sup>me</sup> ). Chain, avoué. Chambre syndicale des Commissaires-Priseurs. Chambre syndicale des Vins et Spiritueux. Chambre (M <sup>me</sup> ). Chamerot (M <sup>me</sup> ). Chareonier (M <sup>me</sup> ). Charette (M <sup>me</sup> ).	50 50 50 50 50 50 50 55 55 55 55 55 55 5	Da Costa (Mmc). Damas-d'Anlezy (comte de). Damon et Collin. Danion, substitut. Dansac (Mmc Michel). Dansac (Mmc Michel). Danton. Danvin, notaire. Danvin, notaire. Dauchez. Dauphin, sénateur. David-Mennet (Mmc). David-Mennet (Mmc). David-Mennet (mmc). Decatville, sénateur. Delacourie. Delacourie. Delacourie. Delacourie. Delacourie. Delacourie.	5 10 5 10 10 10 5 5 20 5 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ). Casimir-Perrier (P.), sénateur. Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Calèrier frères Cerise (M <sup>me</sup> ) la baronne). Certeux (M <sup>me</sup> ). Chain, avoué. Chamberet (de), anc. sous-préfet. Chamber syndicale des Commissaires-Priseurs. Chamber syndicale des Vins et Spiritueux. Chamerot (M <sup>me</sup> ). Chareonnier (M <sup>me</sup> ). Charbonnier (M <sup>me</sup> ). Charbonnier (M <sup>me</sup> ). Charmet. Charmet. Charmet. Charmet. Charmin. Chaudion. Chaumont (M <sup>me</sup> ) la baronne de).	5 10 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	Da Costa (M <sup>me</sup> ).  Damas-d'Anlezy (comte de).  Damon et Collin.  Danion, substitut.  Dansac (M <sup>me</sup> Michel).  Danton.  Danton.  Danvin, notaire.  Danu (M <sup>me</sup> la comtesse).  Dauchez.  Dauchez.  Dauphin, sénateur.  David-Mennet (M <sup>me</sup> ).  David-Mennet (M <sup>me</sup> ).  Deaulle, sénateur.  Delacouville, sénateur.  Delacourtie.  Delacourtie.  Delafon, notaire.  Delangle (M <sup>me</sup> ).	5 10 5 10 10 10 5 5 5 7 20 10 10 25 10 25 10 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ). Casumir-Perrier (P.), sénateur. Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Carise (M <sup>me</sup> ). Cèlèrier (m <sup>me</sup> ). Certeux (M <sup>me</sup> ). Chain, avoué Chamberet (de), anc. sous-préfet. Chamberet (de), anc. sous-préfet. Chamber syndicale des Commissaires-Priseurs. Chamber syndicale des Vins et Spiritueux. Chamber syndicale des Vins et Spiritueux. Chamber (M <sup>me</sup> ). Charbonnier (M <sup>me</sup> ). Chauweau.	50 50 50 50 50 50 50 55 55 55 55 55 55 5	Da Costa (Mme). Damas-d'Anlezy (comte de). Damon et Collin. Danion, substitut. Dansac (Mme Michel). Dansac (Mme Michel). Danton. Danvin, notaire. Daru (Mme ia comtesse). Dauchez. Dauphin, sénateur. David-Mennet (Mme). David-Mennet (Mme). David, Taquillier et Adheimar. Decauville, sénateur. Deblarourie. Dellarourie.	5 10 5 10 10 10 5 5 5 5 7 10 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 10 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20
Casimir-Perrièr (M <sup>me</sup> ). Casumir-Perrière (P.), sénateur. Cauvin. Cavaignac (M <sup>me</sup> ). Célérier frères. Cerise (M <sup>me</sup> la baronne). Certeux (M <sup>me</sup> ). Chain, avoué. Chain, avoué. Chambre syndicale des Commissaires-Priseurs. Chambre syndicale des Vins et Spiritueux. Chambre (M <sup>me</sup> ). Chambronnier (M <sup>me</sup> ). Chambonnier (M <sup>me</sup> ). Charbonnier (M <sup>me</sup> ).	5 10 5 20 5 5 40 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	Da Costa (Mmc). Damas-d'Anlezy (comte de) Damon et Collin Danion, substitut Dansac (Mmc Michel) Dansac (Mlc). Danton Danvin, notaire Daru (Mmc ia comtesse). Dauchez Dauphin, sénateur David-Mennet (Mmc). David-Mennet (Mmc). David-Mennet (Mmc). Delagn.	5 10 5 10 10 10 10 5 5 5 20 5 10 20 10 20 40 20 40 5 40 40 40 5 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40
Casimir-Perrièr (M <sup>me</sup> ). Casumir-Perrière (P.), sénateur. Cauvin. Cavaignac (M <sup>me</sup> ). Célérier frères. Cerise (M <sup>me</sup> la baronne). Certeux (M <sup>me</sup> ). Chain, avoué. Chain, avoué. Chambre syndicale des Commissaires-Priseurs. Chambre syndicale des Vins et Spiritueux. Chambre (M <sup>me</sup> ). Chambronnier (M <sup>me</sup> ). Chambonnier (M <sup>me</sup> ). Charbonnier (M <sup>me</sup> ).	50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 5	Da Costa (M <sup>me</sup> ). Damas-d'Anlezy (comte de). Damon et Collin. Danion, substitut. Dansac (M <sup>me</sup> Michel). Dansac (M <sup>me</sup> Michel). Danton. Danvin, notaire. Daru (M <sup>me</sup> la comtesse). Dauguez. Dauguez. Dauphin, sénateur. David. Mennet (M <sup>me</sup> ). David. Mennet (M <sup>me</sup> ). David. Touillier et Adheiman. Decauville, sénateur. Dehollain. Dellacourtie. Dellafon, notaire. Dellare. Dellare. Dellare. Dellarue. Dellarue. Dellarue. Dellarue. Dellarue.	5 10 5 10 10 10 5 5 5 20 7 10 20 10 20 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ). Casimir-Perrier (P.), sénateur. Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Carise (M <sup>me</sup> ). Cèrise (M <sup>me</sup> ) la baronne). Certeux (M <sup>me</sup> ). Chain, avoué Chamberet (de), anc. sous-préfet. Chamber syndicale des Commissaires-Priseurs. Chamber syndicale des Vins et Spiritueux. Chamerot (M <sup>me</sup> ). Charente (M <sup>me</sup> ). Charette (M <sup>me</sup> ) la marquise de) Charette (M <sup>me</sup> ) la marquise de) Charette (M <sup>me</sup> ) la baronne de). Chauveau. Chauveau. Chauveau. Chauviteau. Cheminade. Cherbullez (M <sup>me</sup> ).	5 10 5 5 20 5 5 5 5 40 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	Da Costa (Mmc). Damas-d'Anlezy (comte de). Damon et Collin. Danion, substitut. Danion, substitut. Dansac (Mmc Michel). Dansac (Mlc). Danton. Danvin, notaire. Danu (Mmc la comtesse). Dauchez. Dauphin, sénateur. David-Mennet (Mmc). David-Mennet (Mmc). David, Trouillier et Adheiman. Decauville, sénateur. Dehollain. Delacourtie. Dellaro, notaire. Dellar. Dellar. Dellarue, notaire. Dellarue.	5 10 5 10 10 10 5 5 5 5 20 10 20 10 10 20 10 10 5 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ). Casimir-Perrier (P.), sénateur. Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Carise (M <sup>me</sup> ). Cèrise (M <sup>me</sup> ) la baronne). Certeux (M <sup>me</sup> ). Chain, avoué Chamberet (de), anc. sous-préfet. Chamber syndicale des Commissaires-Priseurs. Chamber syndicale des Vins et Spiritueux. Chamerot (M <sup>me</sup> ). Charente (M <sup>me</sup> ). Charette (M <sup>me</sup> ) la marquise de) Charette (M <sup>me</sup> ) la marquise de) Charette (M <sup>me</sup> ) la baronne de). Chauveau. Chauveau. Chauveau. Chauviteau. Cheminade. Cherbullez (M <sup>me</sup> ).	50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 5	Da Costa (M <sup>me</sup> ) Damas-d'Anlezy (comte de) Damon et Collin Danion, substitut Dansac (M <sup>me</sup> Michel) Dansac (M <sup>me</sup> Michel) Dansac (M <sup>me</sup> Michel) Danton Danvin, notaire Daru (M <sup>me</sup> la comtesse) Dauguez Dauphin, sénateur David David-Mennet (M <sup>me</sup> ) David, Trouillier et Adheiman Decauville, sénateur Dehollain Dellacourtie Dellaron, notaire Dellare Dellarue Dellarue Dellarue Dellarue Dellarue Dellarue Dellarue (M <sup>me</sup> ) Dellarue Dellarue (M <sup>me</sup> ) Dellarue Dellarue (M <sup>me</sup> ) Dellondre (M <sup>me</sup> )	5 10 5 10 10 10 10 5 5 5 20 7 10 10 10 20 5 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ). Casumir-Perrier (P.), sénateur. Caucurte. Cauvin. Cavaignac (M <sup>me</sup> ). Célérier frères. Cerise (M <sup>me</sup> ) la baronne). Certeux (M <sup>me</sup> ). Chain, avoué. Chambre syndicale des Commissaires-Priseurs. Chambre syndicale des Commissaires-Priseurs. Chambre syndicale des Vins et Spiritueux. Chamerot (M <sup>me</sup> ). Chareot (M <sup>me</sup> ). Chareot (M <sup>me</sup> ) la marquise de). Charmet. Charmet. Charrin. Charmet. Charnin. Chaudion Chauveau. Chauveau. Chauveau. Chauveau. Chauveau. Chauveau. Chauveau. Chauveau. Cheminade. Cherninade.	50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 55 55	Da Costa (M <sup>me</sup> ) Damas-d'Anlezy (comte de) Damon et Collin Danion, substitut Dansac (M <sup>me</sup> Michel) Dansac (M <sup>me</sup> Michel) Dansac (M <sup>me</sup> Michel) Danton Danvin, notaire Daru (M <sup>me</sup> la comtesse) Dauguez Dauphin, sénateur David David-Mennet (M <sup>me</sup> ) David, Trouillier et Adheiman Decauville, sénateur Dehollain Dellacourtie Dellaron, notaire Dellare Dellarue Dellarue Dellarue Dellarue Dellarue Dellarue Dellarue (M <sup>me</sup> ) Dellarue Dellarue (M <sup>me</sup> ) Dellarue Dellarue (M <sup>me</sup> ) Dellondre (M <sup>me</sup> )	5 10 5 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ). Casimir-Perrier (P.), sénateur. Caucurte Calerier (M <sup>me</sup> ). Cértérier (M <sup>me</sup> ). Certeux (M <sup>me</sup> ). Chain, avoué. Chambre syndicale des Commissaires-Priseurs. Chambre syndicale des Commissaires-Priseurs. Chambre syndicale des Vins et Spiritueux. Chamerot (M <sup>me</sup> ). Chareot (M <sup>me</sup> ). Chareot (M <sup>me</sup> ). Charette (M <sup>me</sup> ) is marquise de). Charmet. Charmet. Charmir. Chaudion. Chauveau. Chauveau. Chauveau. Chauveau. Chauveau. Cheminade. Chernilez (M <sup>me</sup> ). Chernonet (M <sup>me</sup> ). Chernonet (M <sup>me</sup> ). Chernonet (M <sup>me</sup> ). Chevrier.	50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 5	Da Costa (M <sup>me</sup> ) Damas-d'Anlezy (comte de) Damon et Collin Danon, substitut Dansac (M <sup>me</sup> Michel) Dansac (M <sup>me</sup> Michel) Dansac (M <sup>me</sup> Michel) Danton Danvin, notaire Daru (M <sup>me</sup> la comtesse) Dauguez Dauphin, sénateur David David-Mennet (M <sup>me</sup> ) David, Trouillier et Adheiman Decauviple, sénateur Dehollain Dellacourtie Dellaron, notaire Dellare Dellare Dellarue Dellarue Dellarue Dellarue Dellarue Dellarue Dellonder (M <sup>me</sup> ) Dellonder (M <sup>me</sup> ) Dellonder (M <sup>me</sup> )	5 100 5 100 100 100 100 100 100 100 100
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ). Casimir-Perrier (P.), sénateur. Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Caucurte Carise (M <sup>me</sup> ). Cérise (M <sup>me</sup> ) la baronne). Certeux (M <sup>me</sup> ). Chain, avoué. Chamberet (de), anc. sous-préfet. Chamber syndicale des Commissaires-Priseurs. Chamber syndicale des Vins et Spiritueux. Chamerot (M <sup>me</sup> ). Charette (M <sup>me</sup> ). Charette (M <sup>me</sup> ) la marquise de) Charmet Jeune. Charmet Jeune. Charnin. Chaudron. Chauveau. Chauviteau. Chauviteau. Chernineau. Chernineau. Chernineau. Chernicau. Chevricau.	50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 5	Da Costa (Mme). Damas-d'Anlezy (comte de) Damon et Collin Danon, substitut Dansac (Mme Michel) Dansac (Mme Michel) Dansac (Mile). Danton Danvin, notaire Daru (Mme ia comtesse). Dauchez Dauphin, sénateur David-Mennet (Mme). David-Mennet (Mme). David-Mennet (Mme). Delacourtie. Delacourtie. Delafon, notaire. Delare. Delorme. Delorme. Delorme. Delorme. Delorme. Delorme. Delorme. Delorme. Delorme.	5 10 5 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
Casimir-Perrier (M <sup>me</sup> ). Casimir-Perrier (P.), sénateur. Caucurte Calerier (M <sup>me</sup> ). Cértérier (M <sup>me</sup> ). Certeux (M <sup>me</sup> ). Chain, avoué. Chambre syndicale des Commissaires-Priseurs. Chambre syndicale des Commissaires-Priseurs. Chambre syndicale des Vins et Spiritueux. Chamerot (M <sup>me</sup> ). Chareot (M <sup>me</sup> ). Chareot (M <sup>me</sup> ). Charette (M <sup>me</sup> ) is marquise de). Charmet. Charmet. Charmir. Chaudion. Chauveau. Chauveau. Chauveau. Chauveau. Chauveau. Cheminade. Chernilez (M <sup>me</sup> ). Chernonet (M <sup>me</sup> ). Chernonet (M <sup>me</sup> ). Chernonet (M <sup>me</sup> ). Chevrier.	5 10 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	Da Costa (M <sup>me</sup> ) Damas-d'Anlezy (comte de) Damon et Collin Danon, substitut Dansac (M <sup>me</sup> Michel) Dansac (M <sup>me</sup> Michel) Dansac (M <sup>me</sup> Michel) Danton Danvin, notaire Daru (M <sup>me</sup> la comtesse) Dauguez Dauphin, sénateur David David-Mennet (M <sup>me</sup> ) David, Trouillier et Adheiman Decauviple, sénateur Dehollain Dellacourtie Dellaron, notaire Dellare Dellare Dellarue Dellarue Dellarue Dellarue Dellarue Dellarue Dellonder (M <sup>me</sup> ) Dellonder (M <sup>me</sup> ) Dellonder (M <sup>me</sup> )	5 100 5 100 100 100 100 100 100 100 100

MM.	٠.	<b>b. M</b> .	
Denis père et fils	5	Feuilloley, conseiller à la Cour	10
DENORMANDIE, sénateur	20	Figadère	10
DESJARDINS (Mme)	5	Figaro (journal le)	20
DESMAREST-DUCOING	5	FLAHAUT (Mme)	5
DESORMEAUX	10	FLAMENG (Mme)	5
Désormeaux, docteur	20	FLOUACHE (Marcille)	5
DESPORTES	10 5	FLURY-HÉRARD (Mmo)	5
Desprez, docteur	5 5	Forges (Mme des)	5
Desprez (Mme)	50	FOUCHER DE CAREIL (comtesse)	20
DETOURBET (Mme)	10	FOULD (Mme PAUL)	5 5
DEVAUX (Mme)	5	FOURNIER (Victor)	5
Deves (Mme)	5	FRANCKLIN	10
Devin (Léon), avocat	10	FRÉMONT (Mmc)	ŝ
Didier, sénateur	10	FRIÉDEL	10
Didot (Firmin)	10	FURTADO-HEINE (Mme)	20
DIGEON (vicomte)	5	G	
DIVOIRE DE SENLIS (Mmc)	5	~	N
DOLEZON	5	GabrielGadaud (M <sup>mo</sup> )	5 5
Dollfus (P.)	20	GALLARD	5 5
DONNET-RAYNAUD (Mme)	5 5	GALOPPE (Mme)	5
Donon	5	GALVIS (Mmc).	5
Drake	10	Gaspari (Mme)	5
DROIT DES FEMMES (Le)	20	Gasté (de), député	20
Droz (Alfred)	- Š	GASTINEL (Mm <sup>e</sup> ).	5
Dubois (Mme)	10		. 5
Dubuit, avocat	5	GAUFRES	5
DUCATEL	10	GAUMÉ (Mmc)	5
DUCHATEL (comte), député	20	GAUTHIER-VILLARS (Mme)	5
Duez (Mme)	20	GAZETTE DES TRIBUNAUX	5
DUFAURE	5	GEFFROY (Mmc)	5 10
Dulong DE ROSNAY (comte)	10	Geoffroy (M <sup>116</sup> Madeleine) Gérard (Al.)	5
DUMONT (Mme J.)	5 5	GÉRARD (Mme)	5
DUPONT (Mme)	.5 5	GERMAIN (Mine).	5
DUPONT (Mme)	5	GHIKA (Mme)	5
Dupuis (Mme)	5	GIERKEINS	10
Durand-Journet (Mme)	5	Gilbert (Mmc)	10
DURUY (Mme)	5	GILBERT (Mmc)	5
Duringent.	5	WIRARD	5
Duval (Mme Raoul F.)	5	Gérard (baron), député	10
Duval (Mme Raoul)	5	Girard (J.) Girardin (M <sup>me</sup> )	$\frac{10}{5}$
Duval (Mme)	5	GIRAUDEAU	5 5
Duverger	10	GOBERT (Mme)	5
E		GODCHAUX	20
Engel-Dollfus	10	GOMEL	10
ERLANGER (Mme la haronne d')	20	Gouin, sénateur	20
ERLANGER (d') ET Cie	5	Goujet (Mme)	5
ESCUYER-WITT (Mine)	5	Gould, docteur	5
Essertier (Mme)	5	GOUPY (Mme)	5
Evain (Mme la baronne)	5	GOURDAUT	5
Eyssautien, conseiller à la Cour	100	Graineterie française Grainville (M <sup>me</sup> )	10 5
d'Alger	100	GRANDIN	5
F		Granger	5
_	5	GRANDIN	6
FAYDER (Mlle)	5	GRATEL	5
FANON	5	Gréa	5
FAUCHE	5	Gréard, recteur Académie fran-	
RAV	5	çaise	5
FENAILLE (Mme)	. 5	GRÉTERIN (Mmc),	5
FERNET (Mme)	. 10	GRIFFON	5
Ferry (Jules), sénateur	10	Gros (Mme Aimée)	5 ;

MM.		MM.	
GROUVEL (Mile)	5	KLIPFFEL (Mme).	5
Grus (Mme)	5	KLOTZ (Mme)	10
Guédon (M <sup>me</sup> )	5	Kolb (Mme)	5
Curron Fourne / Mme)	5 10	Krantz, sénateur	20
Guénot-Fouché (M <sup>me</sup> ) Guénin, avoué	5	<b>-</b>	
Guichard (Mme Jules)	10	L	
Guillot (Mmc)	5	Labarraque (Mme)	5
GUIOT	5	LABARTE	5
Guy (Mme)	5	LABBEY	.5
Guy fils	5	La Caze, (Louis) sénateur	50
GUYOT-LAVALLIERRE, SÉNATEUR	10.	Lachambre, député Lafendel	$\frac{10}{5}$
TT		LAFONTAINE (C.)	10
Н		LAJOYE (R.), avocat	20
HABERT	10	LAMÉ-FLEURY	20
HADAMARD	20 10	LANDRY	5
Hardoin, avocat	5	LANNELONGUE (Mmc)	5
HARIOT (Mme)	5	Lanquetin (M <sup>me</sup> ) Lansac de Laborie (de), Conseiller	5 5
HART, agent de change	10	LAPÉROUSE (M <sup>me</sup> )	5
HARTMANN et fils	5	LAPORTE	5
HATIN	10	LARNAC (Mmc)	5
Hauréau	5 10	LAROMBIÈRE de l'Institut	10
HAUSSONVILLE (comte d')	10	Larouverade (de), conseiller à la	R+
HÉBERT	20	Cour de Cassation Laurent, agent de change	5 10
Hébrard, sénateur	15	LAURANT-DAGQUSÉE (Mme)	5
HECHT (Mme)	20	LAURISTON (de)	5
Heine Hénault (Mme),	10	LAVAUD (Mmc)	5
HENAULT (Mme)	5	LAZARE freres, banquiers	20
Hennessy (M <sup>me</sup> ) Hennessy (M <sup>me</sup> )	5 5	LEBEL (Mmc)	5
HÉRÉ (M <sup>me</sup> )	5	LECHALAS (Mme) LECHATELIER (Mme)	5 5
IIÈRÉDIA (de)	10	LECHEVALIER (Mme)	40
HERMET (Mme)	5	Leclerc, sénateur	.5
HERMITE	10	Lecog	5
HEURTEAU	10	LECOQ DE BOISBAUDRAN	5
Himbly (M <sup>me</sup> ) Hirsch (M. le baron)	$\begin{bmatrix} 5 \\ 40 \end{bmatrix}$	LEDOUX	5
Hirsch (Mine)	5	Lefebure (Mmc)	5 5
HOUETTE	5	LEFRANC (Mmº EDMOND)	5 5
Houpin	5	Lehideux, banquier	20
Hovelacque, député	5	LEHIDEUX, banquier LEHMANN (LÉON)	5
HUBNER (Mme).	5	Le Lasseur (Mme la baronne) Leménil	5
Humbert (G.) sénateur	10	LEMENIL	5
11001	9	LENOEL, SÉNATEUR.	10
I J		Léon (frères)	5
	10	LEPELLETIER (Mme)	5
JAMETEL (Mne)	5	LEPELLETIER (Mm°)	5
Jarislowsky	10	LEROLLE (Mme PAUL)	5
JARNAC (Mine de)	5	Leroy-Beautieu de l'Institut,	5
JEAN (Mmc (le)	10	Leroy-Dupré, banquier Le Royer, Président du Sénat	5 5
JORDAN	10	Lesconyé, conseiller à la Cour.	10
JOSSE	5 5	Lescouvé, conseiller à la Cour Lestapis (M <sup>m</sup> ° de)	20
Joson (Mme)	5	LESTAPIS (Mm° de)	5
JUDIC (Mune)	5	LETAILLE	5
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		LETROSNE	5
K		LEVALLOIS et Cic	5 5
KAHN	5	Leveillé (M <sup>inc</sup> )	5 5
Kann (Mme)	.5	Level (Mme)	. 5
Kerpezdron (baron de)	20	LEYEL (Mme)	5.

MM.	1	MM.	
LEVENT, LUDWIG et Cie	3	Merlin, notaire	3
LINDET, notaire	2)	MERSIER (Mme)	3
LEYMARIE (Mme)	5	Merville, Président à la Cour de	
LHOMME	40	Cassation	12
LOISEAL	5	Méry	5
LOISNE (Mine (le)	5	MEUNIER	3
Londe	5	MEURINNE (Mme Edouard)	3
Lot, greffier en chef de la cour	10	MEURIOT, docteur	5
Lor, greffier en chef de la cour	20	MEYER LAZARE	Š
d'appel	20	MICHEL (Mme)	ä
Loubers, avocat général à la	59	Michelez, notaire	5
Cour de Cassation	5	MILLET	
LOUGHET (Mmo)	5	MIMEREL	20 40
LOUOT LOWESTEN	10	MINISTRE DE LA GUERRE	20
Lucas (Mmo Charles)	5	Mir (Mme)	5
Luce	š	Mirabaud (Mme Albert)	10
32000		MIRABEAU et Gic	2.0
7.0		Monod (Guillaume) pasteur	5
M		Monod (Mme Henri)	5
Mac-Mahon (Marquise de)	5	Montcalm (marquis de)	3
MADELEINE (curé de la)	20	Montesquiou (comte de)	ă
MADELINE	- 3	MONTHEROT (de)	10
Madien, substitut au Tribunal	1	Moreau (Mmc Auguste)	5
de la Seine	;	MOREL (Mme)	40
Magasins Généraux	5	Morel D'Arleux, notaire	20
Magne, notaire	ä	Morel D'Arleux (docteur Paul).	10
MAGNIER	10	MORET	
Magnier	j	Moter, docteur	20
Maigret (comte de)	5	MOURIVAL (Mme)	10
MAILLÉ (duchesse de)	5	MOUTARD MARTIN, docteur	5
Maillé (comte de) député	20	MULLER.	40
MACENFANT	5	MULLER (M ne)	20
Maleville (Marquise de)	5	Mun (marquis de)	.,
MALÉZIEUX (Mme)	5 5		
MAILLERIE (Mme de la)	40	N	
MANCEL (Mine)	30		
Mangin (Mme)	5	Naud et Cic	5
MANNHEIM	5	Neuflize (baronne douairière de)	1.0
Mansais (Mme)	5	Neuhaus (E.)	1.0
Manuel	40	NIVARD-VAUDRAY (Mme)	5
MARCUARD KRAUSS	5	Noireterre (de)	10
Mareuil (comte de)	10		
MARGAT (Mm°),	5		
MARION	20	0	
MARJOLIN (Mme)	20	21	
MARQUET DE VASSELOT (Mme)	5 3	OBERNDOEFFER Mone)	5
MARSDEN (Mme)	10	Obussier, docteur	20
MARTINET	5	OBERT	10
Masson (Mmc G.)	10	Offroy de Bréville, conseiller	10
MAUGE (Mime)	5	à la Cour d'appel	5
MATHILDE (Mme la princesse)	40	OZANAM (Mme)	5
MATTEI (Mme)	3	7,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	,
Mauger	5		
Maussion (Mmc)	5	P	
Max Richard, ancien député	10		
MAYNIEL	10	PAGANETTI et Cio	ŏ
MEGRET (Mme)	5	Pajor, 'sénateur'	5
MEILHAG	5	PAM	10
Meilhac	5	PANGE (marquis de)	5
Ménibus (comtesse de)	5 5	PARMENTIER, (le général)	20
MERCIER	. 20	PARTOUNEAUX (comte de)	- 20
Mérice (Arthur)	. 20	· A garded for the contract of	20

MM.		l R	
Passy	5	MM.	
Parto (Mmc Fernandez)	5	RAGAULT (Mme	ž
Paulian Péan de Saint-Gilles	5 5	RAYMON	7
PÉNAUD (E.)	5	RAYNAL (de)	5
Percheron (Mme)	5	REINACH (Joseph), député	- 5
PÉREIRE (Mme)	5	REINACH	20
PEREIRE (Mmc Gustave)	5	Rémusat (de), sénateur	20
Périer (Mme Scipion)	10	RENOULT (Mme)	5
PERIQUET	5	REVENAZ	5
Péronne, avocat	20	RÉVILLON frères	50
Pérouse	5	RIBOT	5 5
Pérouse (Mme)	5	RICARD	ă
Perrio (Mme)	5	Richard, (monseigneur le car-	**
Perriquet, sénateur Persoz (J.)	5 5	dinai) archevêgue de Paris	20
Persoz (Mme Vve)	5 5	ICICHARD (Mme)	5
PRTIT (J.)	5	RICHEMONT (Mmc de)	ŏ
PETIT (J.). PETIT (Ch.).	5	RIENCOURT (comte de)	20
PETIT (Mme F(L.)	5	RIVAILLE (Mme)	5
PETIT JOURNAL (le)	20	RIVAUD (Mme)	5
PETIT PARISIEN (le)	20	RIVET (Mmc)	5
PETRE (M <sup>11e</sup> )	5	ROBERT (Mms)	5
PHARMACIE NORMALE (La)	40	Robineau, notaire	5
Picard, avoué	5	ROCHET	5 5
PIGHAULT DE LA MARTINIÈRE	5	RODRIGUES (Mm° G.	5
Picot (G.), de l'Institut	5 10	RONDEAU (Mme)	ā
PIETTE (Mm <sup>3</sup> ), de Dijon	10	ROSPIEL (MIle de)	10
Рінос (Мте)	5	ROTHSCHILD (baron Arthur de).	50
PILLET-WILL (comte)	10	ROUART frères et Cie	10
PINGUET, notaire	5	ROUEL	5
Piriou (Mme)	5	ROUSSEAU	10
PITAUX, notaire	40	Rousselet (Mme)	5. 5.
PLACE CLICHY (magasins de la)	5	Rouvre (de)	5 5
PLON	5	ROYER (de)	40
Poirson (Mme)  Polaillon (Mme)	5 5	Roziène (de), sénateur	4.0
Poletnich, notaire	5	Roziène (de), sénateur Rupelle (de la)	22
PONNIER (Vincent)	5		
Pont-Neuf (magasins du)	5	S	
Pontois-Pontcarré (marquis de)	5		
Porges (Mme)	5	SABATIER (Mme Maurice	06
Postol (journal Le Droit)	5	Sabot, notaire	10
Potocki (comte)	5	SAINT-ANGE	5
POUGUET	10	SAINT-JOSEPH (barou de)	5
POUILLET (Mine)	10	SAINT-RAYMOND	5 5
Pozzo di Borgo (comte)	5	SALATHÉ-DIETZ (Mmc)	5
Prévost (Mme)	5	SALEMFELS (Mmo do)	5
PRIEUR (Mme)	5	SALLANTIN	5
Printemps (magasins du)	5	SALLA-UHRING (Mine)	- 5
PROPPER (Mms)	5	SALLET (Mme J.)	5
PROUST, avocat	20	SALLET (Mme G.)	5
Prudhomme	5	Samuel et Cic	5 5
Pulled (Mme)	5	SANGY (de) (Alme)	5 5
PUTÉAUX	- <del>5</del>	Sanson-Davillier (Mme)	5
Puy (du)	3	SARRAZIN	9
	,	SAUVAGE (Mile Renée)	5
		SAUVAGE (Mlle Renée).	20
Q		Say (Léon), député	50
		SCHMERBER (Mme)	5
Quéroy (Mme)	10	SCHMITT et Cie	5
QUEVREMONT	5	Sсимити (Мте)	10

MM.	1	U	
Schneider et Cle	20	MM.	
Schneider (Richard)	10	ULLMANN	3
Schoelcher, sénateur	40		
SCIOUT, avocat	5	V	
Sébure, sénateur Sébure, sénateur	10	VALBREUZE (de)	10
	5	VALENTIN (Mme)	5
SECRÉTAN (M <sup>mo</sup> )	5	Vallee, notaire	10
SEGOND (Mme)	5	Vallin (Comtesse de)	20
Ségur (comte Louis de)	5	VALLOT	5
SÉLIGMANN frères	10	Vanier, conseiller à la Cour	20
Sénarmont (baron de)	5	d'appel	5
SEURAT (Mme).	ő	VATIN (Mmc)	-5
SEVIN-DESPLACES (Mmc)	ő	VAUTIER. (Max.)	5
Seyboux (Maic Alfred)	3	VAVASSEUR (Mme)	õ
SEYNES (de)	10	VAZ-VIEIRA (Mine)	10
Siegfried, député	10	VELAY (G.)	5 10
SILHOL (A.)	10	Velten, sénateur Véneau (M <sup>me</sup> )	5
Simon (Mile Marguerite)	5	Vernes. A	10
Simon, (grande inaison)	20	VERNEUIL (M <sup>ine</sup> )	5
Sizeranne (comte de la)	10	VERNIÈRE (Michel)	5
Soussay (de)	40	VERNINAC (de),	10
Souvestre	10	VEYBAC, (C.) agent de change Viellard (M <sup>me</sup> )	20
STOFFEL (Mme)	- 5	VIELLARD	5
SUBERVIELLE (Mme de)	5	Viéra	5
Sulzbach	24	VILLENEUVE	5
SYAMOUR (Mmo)	5	VILLERS (comte de)	5 5
Schérer (M110)	20	VILMORIN (Mme de)	
SCHERER (M <sup>110</sup> )	20	VILMORIN-ANDRIEUX	20
T	20	VILMORIN-ANDRIEUX	
T		VILMORIN-ANDRIEUX. VINGENT (P.). VIVÈS (Mine de). Vogy & (Marquis de).	20 5 5 5
TAILLEFER	5	VILMORIN-ANDRIEUX. VINCENT (P.). VIVÈS (M <sup>ime</sup> de). Vogué (Marquis de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur	20 5 5 5 20
TAILLEFERTAILLEFER	5 3	VILMORIN-ÂNDRIEUX	20 5 5 20 5
TAILLEFER	5	VILMORIN-ANDRIEUX. VINCENT (P.). VIVÈS (M <sup>ime</sup> de). Vogué (Marquis de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur	20 5 5 5 20
TAILLEFER	55 35 35 36 36	VILMORIN-ÂNDRIEUX	20 5 5 20 5
TAILLEFER. TAILLIS (comtesse du). TANGRÈDE TANDEAU DE MARSAC, NOTAIRE. TERRAY, MERLIN et Cie. TRELIER (Mme).	5 5 5 5 5 5 5 5 5	VILMORIN-ANDRIEUX. VIXGENT (P.). VIVÈS (Mine de). VOGUÈ (Marquis de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur VORGES (de). VUITRY (Mine).	20 5 5 5 20 5 5
TAILLEFER. TAILLEFER. TANLIS (comtesse du) TANCRÉDE TANDEAU DE MARSAC, NOTAÎTE TERRAY, MERLIN et Cie. THELIER (Mme)	5 10 10 10 10 10 10	VILMORIN-ANDRIEUX. VINCENT (P.). VIVÈS (Mme de). VOGUÉ (Marquis de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur VORGES (de). VUITRY (Mme).  W WAUDINGTON (Richard), sénateur	20 5 5 5 20 5 5
TAILLEFER. TAILLIS (comtesse du) TANCRÉDE TANCRÉDE TANDEAU DE MARSAC, NOTAÎTE TERRAY, MERLIN et Cie. THELIER (Mme) THÉVIN THIBAULT (Mme)	5 5 5 5 5 5 5 5 5	VILMORIN-ANDRIEUX. VINCENT (P.). VIVÈS (Mône de). VOGUÈ (Marquis de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur VORGES (de). VUITRY (Mône).  W WAUDINGTON (Richard), sénateur WALLER (Mône).	20 5 5 5 20 5 5
TAILLEFER. TAILLEFER. TANLIS (comtesse du). TANCRÈDE TANDEAU DE MARSAC, NOTRIFE TERRAY, MERLIN et Cie. THEVIN. THEVIN. THIBAULT (Mme). THOMAS (Mmo). THOMAS (Mmo).	5 5 5 5 5 5 6 0 0 5	VILMORIN-ANDRIEUX. VIXCENT (P.). VIVÈS (Mme de). VOGUÈ (Marquis de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur VORGES (de). VUITRY (Mme).  W WAUDINGTON (Richard), sénateur WALLEN (Mme). WALLON, Sénateur WARRAIN (Mme)	20 5 5 5 20 5 5 3 40 40 40 5
TAILLEFER. TAILLIS (comtesse du) TANCRÉDE TANDEAU DE MARSAC, DOTAÎTE. THERAY, MERLIN et Gie. THELIER (Mme). THÉVIN. THIBAULT (Mme). THOMAS (Mme). THOME. THOME. THOME.	5 :5 :5 :5 :5 5 5 6 4 0 5 :5	VILMORIN-ANDRIEUX. VINCENT (P.). VIVÈS (Môme de). VOGUÈ (Marquis de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur VORGES (de). VUITRY (Môme).  W WAUDINGTON (Richard), sénateur WALLER (Môme). WALLON, sénateur WARRAIN (Môme)	20 5 5 5 20 5 5 3 40 40 40 5 20
TAILLEFER. TAILLIS (comtesse du) TANCRÉDE TANDEAU DE MARSAC, NOTAÎTE. TERRAY, MERLIN et Cie. THELIER (Mme). THEBAULT (Mme). THOMAS (Mmo). THOME. THOMSON, député. THULIÉ, docteur.	5 5 5 5 5 5 40 2 5 5 0	VILMORIN-ANDRIEUX. VINCENT (P.). VIVÈS (Môme de). VOGUÈ (Marquis de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur VORGES (de). VUITRY (Môme).  W WAUDINGTON (Richard), sénateur WALLER (Môme). WALLON, sénateur WARRAIN (Môme)	20 5 5 5 20 5 5 3 40 40 40 5 20 5
TAILLEFER. TAILLEFER. TAILLIS (COMTESSE du) TANCRÉDE TANDEAU DE MARSAC, NOTRÎTE TERRAY, MERLIN et Cie. THELIER (Mme). THÉVIN THIBAULT (Mme). THOMAS (Mmo). THOME THOMSON, député. THUSEAULT, docteur THUREAU.	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 6 20 5 5 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	VILMORIN-ANDRIEUX. VINGENT (P.). VIVÈS (Mme de). VOGUÉ (Marquis de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur VORGES (de). VUITRY (Mme).  W WAUDINGTON (Richard), sénateur WALLEN (Mme). WALLON, Sénateur WARRAIN (Mme) WEIL (Mme). WEILER. WEVIER (Mme).	20 5 5 5 20 5 5 3 40 40 40 5 20 5 10
TAILLEFER. TAILLEFER. TAILLIS (COMTESSE DU). TANCRÉDE TANDEAU DE MARSAC, DOTRIFE. TERRAY, MERLIN et Ĉio. THÉVIN. THIBAULT (Mmo). THOMAS (Mmo). THOMAS (Mmo). THOMSON, DÉPUTÉ. THULLÉ, DOCLEUR THUREAU. THUREAU. THUREAU. THUREAU. THUREAU.	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	VILMORIN-ANDRIEUX VIXCENT (P.). VIVÈS (Mme de). VOGUÈ (Marquis de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur VORGES (de). VUITRY (Mme).  W WAUDINGTON (Richard), sénateur WALLEN (Mme). WALLON, Sénateur WARRAIN (Mme) WEIL (Mme). WEILER. WEYHER (Mme), WEYLAND	20 5 5 5 20 5 5 3 40 40 40 5 20 5
TAILLEFER. TAILLEFER. TAILLIS (COMTESSE du)	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	VILMORIN-ANDRIEUX VIXCENT (P.). VIVÈS (Mme de). VOGVÈ (Marquis de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur VORGES (de). VUITRY (Mme).  W WADDINGTON (Richard), sénateur WALLER (Mme). WALLON, sénateur WARRAIN (Mme) WELL (Mime). WEYLAND WOLFF WOLFF-OBERLIN (Mme)	20 5 5 5 20 5 5 3 40 40 5 5 5 5 5 5
TAILLEFER. TAILLIS (comtesse du). TANGRÈDE TANDEAU DE MARSAC, NOTAÎTE. TERRAY, MERLIN et CÎE. THEVIN. THEVIN. THIBAULT (Mme). THOMAS (M <sup>me</sup> ). THOMSON, député. THOUSON, député. THULIÉ, docteur THOREAU. THUREAU-DANGIN TOURILLON, NOTAÎTE TOURRET. TOURSEILLER	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	VILMORIN-ANDRIEUX VIXCENT (P.). VIVÈS (Mme de). VOGVÈ (Marquis de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur VORGES (de). VUITRY (Mme).  W WADDINGTON (Richard), sénateur WALLER (Mme). WALLON, sénateur WARRAIN (Mme) WEIL (Mme). WEILER. WEYHER (Mme), WEYLAND WOLFF WOOD (Miss).	20 5 5 5 20 5 5 5 5 5
TAILLEFER. TAILLEFER. TAILLIS (COMTESSE DU). TANCRÉDE TANDEAU DE MARSAC, NOTAIRE. TERRAY, MERLIN et Ĉie. THÉVIN. THEBAULT (Mme). THOMAS (Mme). THOMAS (Mme). THOMSON, DÉPUTÉ. THULLÉ, DOCLEUR THUREAU. THUREAU. THUREAU. TOURRET. TOURSEILLER. TRANIEUX, SÉNATEUR	55 55 55 55 540 20 50 40 55 55 55 55 55 55 55 55 55 55 55 55 55	VILMORIN-ANDRIEUX. VINCENT (P.). VOIVÈS (Mme de). VOIVÈS (Marquis de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur VORGES (de). VUITRY (Mme).  W WAUDINGTON (Richard), Sénateur WALLEN (Mme). WALLON, Sénateur WARRAIN (Mme) WEIL (Mme). WEILER. WEYHER (Mme), WEYLEND WOLF-OBERLIN (Mme) WOOD (Miss) WONTH.	20 5 5 20 5 5 20 40 5 5 5 5 20
TAILLEFER. TAILLEFER. TAILLIS (COMTESSE du) TANCRÉDE TANDEAU DE MARSAC, DOTAÎTE. TERRAY, MERLIN et Cie. THELIER (Mme). THÉVIN. THIBAULT (Mme). THOMAS (Mme). THOMSON, DÉPUTÉ. THOULE, dOCTEUR THULE, dOCTEUR THUREAU.DANGIN. TOURILLON, DOTAÎTE. TOURSEILLER. TRARIEUX, SÉNATEUR.	5 5 5 5 5 5 5 5 40 20 5 5 40 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	VILMORIN-ANDRIEUX VIXCENT (P.). VIVÈS (Mme de). VOGVÈ (Marquis de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur VORGES (de). VUITRY (Mme).  W WADDINGTON (Richard), sénateur WALLER (Mme). WALLON, sénateur WARRAIN (Mme) WEIL (Mme). WEILER. WEYHER (Mme), WEYLAND WOLFF WOOD (Miss).	20 5 5 5 20 5 5 5 5 5
TAILLEFER. TAILLIS (COMTESSE DU) TANCRÉDE TANDEAU DE MARSAC, NOTAÎTE. THERAY, MERLIN et Cie THELIER (Mme). THÉVIN. THIBAULT (Mme). THOMAS (Mmo). THOME. THOME. THOUSON, DÉPUTÉ. THULLE, DOCTEUR THUREAU-DANGIN TOURILLON, NOTAÎTE TOURSEILLER TRARIEUX, SÉNATEUR TRÊBUCHET TRÊRY (Mme).	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	VILMORIN-ANDRIEUX. VINCENT (P.). VOIVÈS (Mme de). VOIVÈS (Marquis de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur VORGES (de). VUITRY (Mme).  W WAUDINGTON (Richard), Sénateur WALLEN (Mme). WALLON, Sénateur WARRAIN (Mme) WEIL (Mme). WEILER. WEYHER (Mme), WEYLEND WOLF-OBERLIN (Mme) WOOD (Miss) WONTH.	20 5 5 20 5 5 20 40 5 5 5 5 20
TAILLEFER. TAILLEFER. TANLIS (COMTESSE DU). TANCRÉDE TANDEAU DE MARSAC, NOTAIRE. TERBAY, MERLIN et Ĉie. THÉVIN. THEBAULT (Mme). THOMAS (Mme). THOMAS (Mme). THOMSON, DÉPUTÉ. THOULÉ, DOCLEUR THUREAU. THUREAU. THUREAU. TOURILLON, NOTAIRE TOURSEILLER. TRARIEUX, SÉNATEUR TRÉBUCHET TRÊRY (Mme). TRIPIER (Mme). TROULLER (Mme) TROULLER (Mme)	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 6 7 7 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7	VILMORIN-ANDRIEUX VINCENT (P).  VIVÈS (Mme de). VOGUÉ (Marquis de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur VORGES (de).  VUITRY (Mme).  W  WABDINGTON (Richard), sénateur WALLER (Mme). WALLON, sénateur WARRAIN (Mme) WELL (Mine). WEILER. WEYHER (Mme), WEYLAND WOLF- WOLF-OBERLIN (Mme) WOOD (Miss) WORTH. WRIGTH (Mme).	20 5 5 5 20 5 5 5 20 5 5 5 20 5 5
TAILLEFER. TAILLEFER. TANCRÉDE TANCRÉDE TANDEAU DE MARSAC, NOTAÎTE. TERRAY, MERLIN et Cîte. THELIER (Mme). THÉVIN. THIBAULT (Mme). THOMAS (Mme) THOMAS (Mme) THOMSON, DÉPUTÉ. THULLÉ, DOCTEUR THULLÉ, DOCTEUR THULLÉ, DOCTEUR TOURSELLER TOURSELLER TRARIEUX, SÉNATEUR TRÉBUCHET TRÉBUCHET TRÉBUCHET TRÉBUCHER (Mme) TROUBLIER (Mme)	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	VILMORIN-ANDRIEUX VIXCENT (P.). VIVÈS (Mme de). VOGYÈ (Marquis de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur VORGES (de). VUITRY (Mme).  W WADDINGTON (Richard), sénateur WALLER (Mme). WALLON, sénateur WARRAIN (Mme) WELL (Mime). WELLER. WEYHER (Mme), WEYLAND WOLFF WOOD (Miss) WORTH. WRIGTH (Mme).	20 5 5 20 5 5 20 40 5 5 5 5 20
TAILLEFER. TAILLIS (comtesse du). TANCRÈDE TANDEAU DE MARSAC, NOTAÎTE. TERRAY, MERLIN et Cή. THEVIN. THEBULT (M™®). THOMAS (M™®). THOMSON, dÉPUTÉ. THOUSON, dÉPUTÉ. THULÉ, dOCTEUT THEREAU. THUREAU-DANGIN TOURILLON, NOTAÎTE TOURRET. TOURSEILLER TRARIEUX, SÊNATEUT TRÊBUCHET TRÊBUCHET TRÊBUCHET TRÊBUCHET TRÊBUCHET TRÊBUCHET (M™®). TRIPIER (M™®). TRUBERT, ANCIEN dÉPUTÉ. TRY, président honoraîre à la	5 5 5 5 5 5 5 5 5 40 20 5 5 5 5 5 5 6 7 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	VILMORIN-ANDRIEUX VINCENT (P).  VIVÈS (Mme de). VOGUÉ (Marquis de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur VORGES (de).  VUITRY (Mme).  W  WABDINGTON (Richard), sénateur WALLER (Mme). WALLON, sénateur WARRAIN (Mme) WELL (Mine). WEILER. WEYHER (Mme), WEYLAND WOLF- WOLF-OBERLIN (Mme) WOOD (Miss) WORTH. WRIGTH (Mme).	20 5 5 5 20 5 5 5 20 5 5 5 20 5 5
TAILLEFER. TAILLEFER. TAILLIS (COMTESSE DU). TANCRÈDE TANDEAU DE MARSAC, NOTAÎTE TERRAY, MERLIN ET ĈÎE. THEVIN. THEBAULT (Mme). THOMAS (Mme). THOMAS (MME). THOMSON, DE COLUMN THOME. THOUSON, DE COLUMN TOURILLON, NOTAÎTE TOURILLON, NOTAÎTE TOURRETL TOURRETL TRARIEUX, SÉNATEUR TRÂBUCHET TRÊBUCHET	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 7 5 7 7 8 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	VILMORIN-ANDRIEUX VIXCENT (P.). VOIVÉS (Mme de). VOIVÉS (Mme de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur VORGES (de). VUITRY (Mme).  W WAUDINGTON (Richard), sénateur WALLEN (Mme). WALLON, Sénateur WARRAIN (Mme) WEIL (Mme). WEILER. WEYHER (Mme), WEYLAND WOUFF WOLF-OBERLIN (Mme) WOOD (Miss) WORTH. WRIGTH (Mme).	20 55 5 20 5 5 10 10 5 5 20 5 5 20 5 5 20 5 5 20 5 20
TAILLEFER. TAILLEFER. TANCRÉDE TANCRÉDE TANDEAU DE MARSAC, NOTAIRE. TERBAY, MERLIN et Cie. THÉVIN. THEIBAULT (Mme). THOMAS (Mme). THOMAS (Mme). THOMSON, DÉPUTÉ. THOULÉ, DOCLEUR THUREAU. THUREAU. THUREAU. TOURILLON, NOTAIRE TOURSEILLER. TRARIEUX, SÉNATEUR TRÉBUCHET TRÉBUCHET TRÉBU (Mme). TRIPIER (Mme). TRUBERT, ANCIEN DÉPUTÉ. TRUBERT, ANCIEN DÉPUTÉ. TRY, président honoraire à la Cour d'appel.	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 6 0 20 5 5 5 5 5 5 5 5 5 6 7 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8	VILMORIN-ANDRIEUX VINCENT (P). VOIVES (Mme de). VOIVES (Mme de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur VORGES (de). VUITRY (Mme).  W  WADDINGTON (Richard), sénateur WALLEN (Mme). WALLON, sénateur WARRAIN (Mme) WEIL (Mme). WEILER. WEYHER (Mme), WEYHER (Mme), WEYLAND WOLF-OBERLIN (Mme) WOOD (Miss) WORTH. WRIGTH (Mme).  Y YVERNÉS.  Z ZADOC KAHNN, grand Rabbin	20 5 5 5 20 5 5 5 20 5 5 5 20 5 5
TAILLEFER. TAILLEFER. TAILLIS (COMTESSE DU). TANCRÈDE TANDEAU DE MARSAC, NOTAÎTE TERRAY, MERLIN ET ĈÎE. THEVIN. THEBAULT (Mme). THOMAS (Mme). THOMAS (MME). THOMSON, DE COLUMN THOME. THOUSON, DE COLUMN TOURILLON, NOTAÎTE TOURILLON, NOTAÎTE TOURRETL TOURRETL TRARIEUX, SÉNATEUR TRÂBUCHET TRÊBUCHET	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 6 7 5 7 5 7 7 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8	VILMORIN-ANDRIEUX VIXCENT (P.). VOIVÉS (Mme de). VOIVÉS (Mme de). VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur VORGES (de). VUITRY (Mme).  W WAUDINGTON (Richard), sénateur WALLER (Mme). WALLON, Sénateur WARRAIN (Mme) WEIL (Mme). WEILER. WEYLER (Mme), WEYLAND WOOLF-OBERLIN (Mme) WOOLF-OBERLIN (Mme) WOOTH. WRIGTH (Mme).  Y YVERNÉS  Z ZADOC KAHNN, grand Rabbin. ZIEGLER (Mme)	20 5 5 5 20 5 5 40 5 5 5 5 20 5 5 20 20 20

Paris. - Imp. P. Mouillot, 13, quai Voltaire. - 51967.

001 mi 1 mil MI 111 0-11 018 20 6 So 8 MI mi 20.1 Jo 3 mi 001 81 201 MI 55 006 052